



PLAN STRATÉGIQUE  
**HORIZON  
2030**

**La culture  
de prévention,**  
toujours et partout !

**OPPBTP**

preventionbtp.fr



# Sommaire

Éditorial _____	<b>p.3</b>
Chiffres clés _____	<b>p.4</b>
Bilan 2025 _____	<b>p.5</b>
Introduction Horizon 2030 _____	<b>p.7</b>



## 01

Objectif promotion  
massive !

**p.14**



## 02

Focus TPE

**p.20**



## 03

Formation  
et compétences

**p.24**



## 04

Les acteurs  
de la chaîne  
de construction

**p.30**



## 05

ATGM  
et thématiques  
techniques prioritaires

**p.34**

Conclusion _____	<b>p.40</b>
Gouvernance _____	<b>p.41</b>
Implantation _____	<b>p.42</b>



**Paul Duphil,**  
Secrétaire général de l'OPPBTP



**Yann Danion,**  
Président de l'OPPBTP



**Jean-Michel Vaillendet,**  
Vice-président de l'OPPBTP

## Renforcer la culture de la prévention

**La prévention se construit dans la durée. Elle progresse lorsqu'elle est comprise, partagée et incarnée sur le terrain.**

Le bilan du plan stratégique @Horizon2025 confirme que **la prévention est aujourd'hui solidement installée dans les pratiques du secteur du BTP**. Les actions de promotion menées par l'OPPBTP, notamment à travers des campagnes ciblées, ont suscité un réel intérêt. L'offre digitale s'est fortement développée et largement diffusée. L'expertise technique de l'Organisme est reconnue par les entreprises, les acteurs de la construction, les pouvoirs publics et ses partenaires. La formation, initiale comme professionnelle, s'est affirmée comme un levier essentiel de diffusion de la culture de prévention.

Pour autant, ce bilan met également en lumière des marges de progrès majeures. Les très petites entreprises restent difficiles à toucher. La sinistralité demeure élevée, en particulier sur les accidents graves et mortels. Certaines ruptures attendues dans les modes constructifs et l'organisation du travail n'ont pas encore produit tous leurs effets, malgré les avancées constatées en matière de construction durable, de développement du hors-site ou de solutions bas carbone.

Ces enseignements dessinent un constat clair : si la prévention progresse, elle ne peut plus reposer uniquement sur des réponses techniques, des outils ou des messages génériques. Elle doit s'inscrire plus profondément dans l'organisation du travail, les pratiques managériales, le développement des compétences et l'engagement humain, au plus près des réalités de chaque entreprise.

Avec le plan stratégique **Horizon 2030, adopté par le Conseil du comité national, l'OPPBTP fait le choix de franchir une nouvelle étape en plaçant la culture de la prévention au cœur de son action**. Une culture qui se construit dans le temps, par l'adhésion, la compréhension des enjeux, le partage des bonnes pratiques et la prise en compte des spécificités des entreprises, en particulier des plus petites.

Fidèle à son ADN, l'OPPBTP continuera de s'appuyer sur son expertise technique reconnue. Mais il renforcera également son action sur les dimensions humaines et organisationnelles : le management, les comportements, le dialogue et le sens donné à la prévention.

Comme le rappelait Pierre Caloni, fondateur de l'OPPBTP, **« toute action de prévention ne peut réussir que si elle repose sur une adhésion volontaire et positive des hommes à qui elle s'adresse »**.

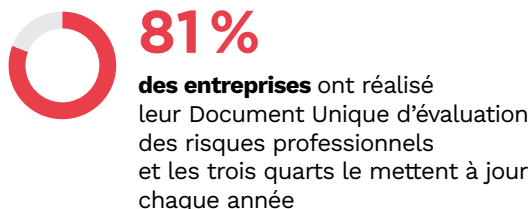
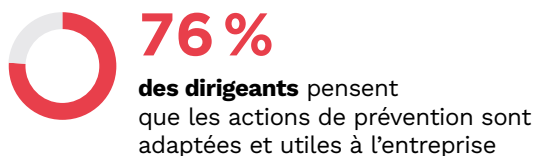
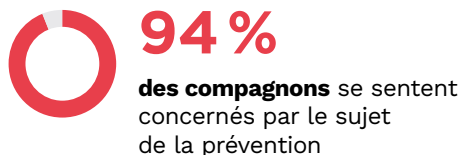
Diffuser largement la culture de la prévention, accompagner prioritairement les petites entreprises, développer les compétences à tous les niveaux, partager les bonnes pratiques et lutter résolument contre les accidents graves et mortels : telles sont les priorités qui guideront notre action dans les années à venir.

Dans un environnement de plus en plus digitalisé, l'OPPBTP réaffirme enfin une conviction forte : **tout part du chantier et tout doit revenir au chantier**. C'est là que la prévention prend vie, qu'elle se transmet et qu'elle fait la différence. Et c'est là, aux côtés des entreprises et des compagnons, que l'OPPBTP entend continuer d'agir.

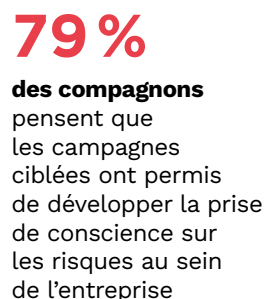
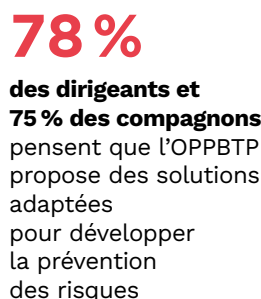
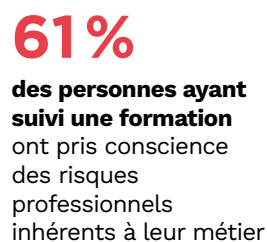
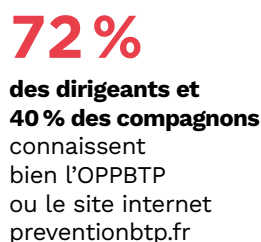
# Chiffres clés

issus de l'étude « La prévention des risques au sein des entreprises du BTP »\*

## LA PRÉVENTION DE MIEUX EN MIEUX INTÉGRÉE



## L'OPPBTB, UN PARTENAIRE CLÉ POUR LES ENTREPRISES



## LES LIMITES DE LA PRÉVENTION

**2 décalages**

ressentis par les compagnons

- entre les règles théoriques et la réalité des chantiers
- entre les formats de sensibilisation et les besoins du terrain



portent systématiquement leurs équipements



ne les portent pas parce qu'ils les trouvent gênants pour travailler



ne les portent pas parce qu'ils estiment qu'ils ne sont pas nécessaires en permanence

## LE TOP 3 DES PRÉOCCUPATIONS DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT



**Le manque de main-d'œuvre**



**Les troubles musculo-squelettiques**



**Les risques routiers**



Scannez pour lire le document

\* Enquêtes sur la prévention des risques au sein des entreprises du BTP réalisées en 2025 auprès des dirigeants et des compagnons par l'institut de sondage Viaoice pour l'OPPBTB.

# Bilan 2025

du plan stratégique @Horizon2025



## #TERRAIN

Maintenir une présence forte de l'organisme sur le terrain

**7 756**

entreprises ont bénéficié d'un accompagnement, d'une assistance terrain ou à distance

**2 321**

entreprises ont participé à au moins une formation

### 1 campagne

ciblée risques chimiques à succès

#### Janvier 2025

- Ouverture de l'antenne Réunion de l'agence OPPBTP océan Indien
- Ouverture de l'antenne Guadeloupe de l'agence OPPBTP Antilles-Guyane

#### Septembre 2025

- Ouverture des antennes Martinique et Guyane de l'agence OPPBTP Antilles-Guyane



## #DIGITAL

Offrir une assistance technique et des parcours de prévention à toutes les entreprises grâce au digital

**6,5 millions**

de visiteurs sur preventionbtp.fr

**16 200**

créations de comptes « Mon Espace »

**10 815**

nouveaux abonnés sur les réseaux sociaux

**14 114**

Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels créés et

**24 000**

misés à jour de l'outil en 2025

**+ de 43 200**

téléchargements de l'appli Check Chantier



## #INNOVATION

Réaliser l'ingénierie prévention des métiers de demain avec l'objectif d'une prévention intégrée dès la conception portée par l'innovation

**Près de 1 000**

solutions chantier disponibles en 2025

**6 000**

articles de droit de la prévention publiés

**94**

publications techniques publiées



## #FORMATION INITIALE

Former les jeunes, les nouveaux dirigeants et les intérimaires et assurer ainsi un haut niveau de compétences prévention des personnels du BTP

**13 005**

étudiants formés dans le supérieur

**+ de 4 800**

ressources téléchargées par les enseignants

**165/170**

établissements ciblés prioritairement par l'OPPBT (CFA des branches BTP, Compagnons du devoir et du tour de France, lycées du BTP) travaillent avec l'organisme à fin 2025

**181**

établissements ayant participé au challenge digital « 100 minutes pour la vie » dont 17 660 apprentis

**29 402**

téléchargements de l'appli Petocask en 2025



## #PRÉVENTION & PERFORMANCE

Contribuer au changement en associant prévention, performance et culture de la sécurité pour une approche positive et incitative des risques professionnels

**+ de 100 participants**

pour la réalisation le 08/09/25 du colloque de clôture de la Chaire en partenariat avec CentraleSupélec

**Début 2026**

ISO 45001-finalisation de l'étude, rapport prévu



**PLAN STRATÉGIQUE HORIZON 2030**

# La culture de prévention, toujours et partout !

La notion de culture de prévention n'existait pas au temps de Pierre Caloni. La prévention était vue avant tout comme une question de technique et de législation, le tout sous la responsabilité de l'employeur. Pourtant, dans son ouvrage *Échec au risque*, publié en 1952, Pierre Caloni aborde la question des facteurs psychologiques qu'il considère comme une avancée indispensable pour prévenir l'accident. En effet, il fait remarquer que les causes « psychologiques », comme il les appelle, sont la raison principale des accidents, bien avant le manque de solutions techniques ou organisationnelles. Il note également que ces causes ne sont pas étudiées dans les rapports d'accidents et les statistiques. Comment progresser dans ces conditions ?

Aujourd'hui, on parle de facteurs organisationnels et humains, composantes clés de la culture de prévention. Mais de fait, l'analyse des causes des accidents liées aux facteurs humains est toujours absente des études d'accidents et des statistiques. Et pourtant, quand on analyse les accidents graves et mortels du Bâtiment et des Travaux Publics, force est de constater que le facteur humain est très souvent un facteur clé de l'accident. C'était l'une des conclusions du séminaire du Conseil du comité national en avril 2025.

**Le Bâtiment et les Travaux Publics ont réalisé des progrès remarquables en santé et sécurité au travail.** Le taux de fréquence des accidents du travail a été divisé par plus de deux en vingt ans, et le nombre d'accidents mortels de chantiers est passé de 110 à 60 (hors risque routier, suicides et malaises, 2003-2024). Organisation du travail, moyens techniques, tenues de travail et équipements de sécurité, installations de chantier, les opérations de construction ont été transformées ces dernières années.

Cependant, les marges de progrès sont encore vastes. Des accidents graves et mortels endeuillent encore beaucoup trop souvent les équipes et les entreprises, de nombreux métiers exposent excessivement leurs compagnons aux risques chimiques, à l'usure professionnelle et autres risques différés. Hygiène et qualité de vie sur les chantiers posent encore difficulté et n'assurent pas systématiquement des conditions de travail satisfaisantes, notamment au regard des attentes des jeunes générations, au détriment de l'attractivité du BTP.

**Développer très largement la culture de prévention et de l'excellence parmi l'ensemble des acteurs de la construction, du maître d'ouvrage au chef de petite entreprise et au compagnon apparaît comme la priorité pour progresser en santé et sécurité au travail dans le BTP, bien avant les solutions techniques ou le renfort du cadre réglementaire.**



**-50%**

environ sur le taux de fréquence des accidents du travail en vingt ans

**-45%**

sur le nombre d'accidents mortels de chantier



**Bonjour, je suis Réflexo !**

Je suis le nouvel élément central de la communication de l'OPPBTB. J'incarne les missions de l'Organisme, je guide et j'accompagne les professionnels du BTP.

# La prévention, plus que jamais une priorité

### CULTURE DE PRÉVENTION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il existe de nombreuses définitions de la culture de prévention ou de sécurité. Selon l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI), qui fait autorité en France en la matière, la culture de sécurité est un ensemble de manières de faire et de manières de penser largement partagées par les acteurs d'une organisation à propos de la maîtrise des risques les plus importants liés à ses activités.

Dans l'Accord National Inter-professionnel du 9 décembre 2020 relatif à la prévention renforcée et à une offre renouvelée en matière de santé au travail, les partenaires sociaux ont retenu que **la culture de prévention dans l'entreprise est la manière dont les acteurs de l'entreprise se saisissent des enjeux santé et sécurité du travail et de leurs implications sur le travail réel. Il s'agit de mettre l'humain au cœur de ces préoccupations.** Cela passe par l'analyse partagée, la construction commune et la mise en œuvre conjointe d'actions de prévention qui tiennent compte des réalités de travail (métiers et activités, etc.) Elle s'appuie sur un dialogue social continu entre l'employeur, les salariés et leurs représentants. Elle trouve des sources dans l'évaluation des risques et ses prolongements dans les actions de sensibilisation et de formation, dans le partage d'expériences et la confrontation d'idées.

Enfin, dans le Plan Santé au Travail 3, il est précisé que la culture de prévention vise à promouvoir la santé et la sécurité dans les pratiques de travail en adoptant une perspective positive autant dans l'amélioration du bien-être des salariés que dans le développement de l'entreprise, rebondissant sur les travaux Prévention & Performance initiés par l'OPPBTB.

**Dans le BTP où les risques graves sont omniprésents, il s'agit donc de développer des manières de penser et de faire où la prévention est systématiquement prise en compte par les acteurs, de la conception à la réalisation des ouvrages et des tâches.** Toute action dans la profession doit être passée au crible des risques professionnels et des conditions de travail afin de prévoir et mettre en œuvre les éventuelles mesures de prévention permettant de prévenir l'accident et d'assurer de bonnes conditions de travail. Chaque donneur d'ordre, chaque concepteur, chaque chef d'entreprise, chaque responsable, chaque compagnon doit acquérir le réflexe prévention et y penser avant et pendant chaque action.

### UNE NÉCESSITÉ D'AGIR QUI NE FAIBLIT PAS, CONFIRMÉE PAR LES FAITS

Comme indiqué en introduction, le BTP a fait des progrès remarquables. Les enquêtes réalisées par l'OPPBTB avec l'Institut Viavoice en 2025 montrent qu'une part majoritaire et croissante des entreprises se saisit de la prévention avec conviction. D'autres enquêtes, par exemple sur les préoccupations principales des chefs d'entreprise et leurs souhaits en innovation, font ressortir la prévention des risques professionnels en première ou seconde intention.

Cependant, force est de constater que l'absence de prise en compte de la prévention et une vision réglementaire de celle-ci arrivent encore trop souvent, soit par ignorance, soit en raison d'une focalisation excessive sur l'obligation et la contrainte plutôt que sur l'intérêt et les bénéfices. Ceci est souvent lié à une vision très court-termiste, qui se retrouve autant en sécurité du travail que pour la performance du chantier ou de l'entreprise, autant de la part des chefs d'entreprise que des compagnons, pourtant premiers bénéficiaires des politiques et actions de prévention.

L'acceptation de nombreuses règles simples comme le port des EPI pose toujours difficulté, l'adoption de nouvelles règles est très lente. Quinze ans après le lancement de Prévention & Performance et des approches positives en prévention, un important chemin reste à parcourir.

Tout ceci se traduit par un nombre d'accident élevé, avec **environ 80 000 accidents avec arrêt enregistrés annuellement par l'Assurance Maladie et près de 250 décès, intérimaires compris, dont près d'une centaine d'accidents mortels de chantier.** Quelques accidents particulièrement dramatiques ont endeuillé en 2025 la profession et attiré les regards : un apprenti de 15 ans écrasé par une chargeuse à Saint-Martin-du-Var le 30 avril, trois compagnons écrasés par un mur à Pommard le 13 mai, et le 15 juillet dernier un jeune compagnon de 19 ans enseveli sous plusieurs tonnes d'enrobé.

Pour les conditions de travail, les diverses études et enquêtes réalisées par l'OPPBTB pendant le plan @Horizon2025 indiquent quasi systématiquement des contraintes physiques et mentales. Les conditions d'hygiène et de travail sont encore souvent insatisfaisantes et doivent interpellier les acteurs de la construction.



# 80 000

**accidents avec arrêt  
environ enregistrés  
annuellement  
par l'Assurance Maladie**

**Les conditions d'hygiène et de travail sont encore souvent insatisfaisantes et doivent interpeller les acteurs de la construction.**



### **UNE CONJONCTURE DU BTP QUI NE DOIT PAS INFLUER SUR LA PRÉVENTION...**

Le BTP est soumis à une rude conjoncture, à court et moyen termes. L'incertitude politique qui caractérise notre pays depuis 2024 risque de durer et sape la confiance des acteurs économiques, promoteurs, constructeurs, ménages, financeurs. La politique du logement et des infrastructures est sous contrainte, avec des marges financières quasi nulles. Les permis de construire, les autorisations de travaux et les démarrages d'opération sont en baisse depuis plusieurs années, bien que l'emploi ait plutôt bien résisté, ce qui a assuré des ressources quasi stables en euros constants pour l'OPPBTB.

Dans ce contexte de baisse d'activité, le risque de relâchement des actions de prévention existe, donnant la priorité à l'économique sur le social. D'autant que les défis liés au réchauffement climatique sont encore largement à relever et restent une source d'incertitude complémentaire pour les activités de construction, sur fond de contraintes réglementaires nouvelles, de hausse des coûts et besoins de nouvelles compétences.

**Pourtant il est essentiel de ne pas réduire l'ambition en matière de prévention.** Il est indispensable au contraire de renforcer les actions de prévention qui constituent un élément clé de la performance et de l'excellence opérationnelle. Les temps de crise sont souvent ceux où la remise en question est la plus bénéfique, et la prévention représente un levier transversal pour améliorer durablement l'organisation, la qualité et l'efficacité des activités de construction.

### **... D'AUTANT QUE LA PRESSION POPULAIRE ET POLITIQUE VA CROISSANT**

La pression populaire, médiatique et politique qui a crû contre les morts au travail depuis le début du plan @Horizon2025 va certainement se renforcer, comme en témoignent les réactions aux accidents récents mentionnés précédemment. Cela peut conduire à des mesures de nature obligatoire ou incitative, plus ou moins à la main de la profession. Il en va de même de l'usure professionnelle, en lien avec la question des retraites, qui reste un enjeu politique sujet à des évolutions fortes avec les prochaines échéances politiques nationales.

Le 10 juin dernier, Astrid Panosyan-Bouvet, alors ministre chargée du Travail, a rencontré les partenaires sociaux du secteur du BTP autour de la prévention des accidents du travail graves et mortels et de la promotion de la santé et sécurité au travail. À l'occasion de cette réunion, les partenaires sociaux ont évoqué des attentes fortes sur différentes thématiques : rôle des donneurs d'ordre, accompagnement des publics à risque, renforcement de la culture de prévention, accompagnement des TPE-PME, etc.

Par ailleurs, dans le cadre du cinquième plan santé au travail, en cours de préparation avec les partenaires sociaux du Comité National de Prévention et de Santé au Travail (CNPST), **l'action des acteurs de la santé au travail sera renforcée, notamment en matière de prévention des accidents du travail graves et mortels**, une priorité qui fait l'objet d'attentes fortes de la part des partenaires sociaux et des acteurs de l'entreprise.

# D'un plan stratégique à l'autre

### **CAPITALISER SUR LES ACQUIS DU PLAN @HORIZON2025**

Il est à noter tout d'abord que l'OPPBTB et le plan @Horizon2025 ont bénéficié d'un contexte général favorable issu de la crise de la Covid-19. Bien sûr, cette crise a d'abord été un choc pour la France et a eu un coût social et économique très élevé qui continue à marquer le pays. Mais la Covid-19 a mis en avant les problématiques de santé publique et de santé au travail de façon durable. Le BTP a su se rassembler pour faire face, accompagné par l'OPPBTB qui a démontré son engagement, son savoir-faire, sa capacité opérationnelle et de rassemblement de la profession. La Covid-19 a ainsi initié une dynamique et un intérêt pour la prévention et pour l'OPPBTB qui ont perduré pendant toute la durée du plan @Horizon2025.

Les travaux de bilan du plan @Horizon2025 ont montré l'intérêt des actions de promotion engagées par l'Organisme. Le volume impressionnant de messages en tous genres (mailing, SMS, réseaux sociaux, réunions collectives, salons professionnels, publications Internet, newsletters, *Lettres de la Prévention et des CSE*, magazines, etc.) a certainement contribué à la hausse de la prise en compte croissante de la prévention par les entreprises du BTP, relevée dans l'étude Viavoice. Et bien entendu, les campagnes ciblées ont été un marqueur fort du plan, outil majeur de promotion, mais aussi vecteur d'un partenariat renouvelé avec les SPST et des grands partenaires, organisations professionnelles et syndicales, État et Assurance Maladie.

Le **digital** a largement contribué à ce succès et a trouvé sa place dans l'action de l'OPPBTB, dont information et promotion sont deux éléments clés. Les entreprises, les partenaires et les conseillers OPPBTB s'appuient avec confiance et intérêt sur les contenus documentaires du site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr). Tout au long des plans Horizon 2020 et @Horizon2025, le digital a permis de massifier les actions de promotion de l'Organisme et de toucher ainsi un nombre croissant d'entreprises adhérentes, dont un quart a réalisé son Document Unique d'évaluation des risques professionnels sur le site de l'OPPBTB et dont plus de la moitié fait usage d'une façon ou d'une autre des contenus et outils proposés.

L'**expertise technique** de l'Organisme a progressé, avec un renfort d'effectif et des experts de haut niveau, largement sollicités par les acteurs de la construction, l'État et les partenaires de l'OPPBTB. Cela a permis de se saisir d'un nombre croissant de problématiques et de renforcer singulièrement l'offre documentaire. Un flux d'innovations s'est maintenu au fil du plan, avec un nombre stable de start-ups apportant un flot d'idées nouvelles. Des progrès notables ont été réalisés dans des actions auprès de plusieurs grands maîtres d'ouvrages, Solideo, Société des Grands Projets et Société du Canal Seine-Nord Europe en particulier.

La **formation** est aussi un succès du plan @Horizon2025. Tout d'abord en **formation initiale professionnelle et supérieure**, avec un nombre record d'établissements, d'apprentis et étudiants accompagnés et une dynamique partenariale forte. Mais aussi en **formation professionnelle continue**, avec la quasi-atteinte de l'équilibre financier en coûts directs de l'activité (répondant ainsi aux attentes de la Cour des comptes), mais surtout le développement réussi d'une offre de formations managériales et en culture de prévention.

Enfin, l'Organisme a pu renforcer ses capacités opérationnelles avec la création d'une quarantaine de postes budgétaires et le recrutement de 141 nouveaux collaborateurs sur la durée du plan, de nouvelles applications informatiques, une gestion optimisée des locaux et une gestion financière saine.

**Le BTP a su se rassembler pour faire face, accompagné par l'OPPBTB qui a démontré son engagement, son savoir-faire, sa capacité opérationnelle et de rassemblement de la profession.**





!

1/4

**des TPE font part de difficultés et disent ne pas remplir leurs obligations réglementaires minimales**

### REMÉDIER AUX FAIBLESSES ET MANQUEMENTS LIÉES AU PLAN @HORIZON2025

Le choix de thématiques de risques pour les campagnes ciblées et les communications les plus marquantes de l'OPPBT n'ont pas permis de porter comme attendu la **culture de prévention et Prévention & Performance**. Le plan @Horizon2025 prévoyait en effet de nombreuses actions sur ce thème qui constituait sa cinquième priorité. Il s'agissait de renforcer la base économique de Prévention & Performance, de développer la culture économique des préventeurs du BTP, de promouvoir massivement la performance globale et l'approche positive en prévention, et de développer la culture de prévention et les facteurs organisationnels et humains. Plus d'une centaine de nouveaux cas Prévention & Performance ont certes été créés, avec d'excellentes vidéos illustrant leur intérêt et facilitant leur promotion auprès des entreprises. La Chaire de recherche montée avec CentraleSupélec est arrivée à son terme, avec des résultats intéressants. Mais l'ambition initiale du plan n'a pas été atteinte.

L'étude Viavoice réalisée en fin du plan @Horizon2025 a montré un niveau d'implication et d'investissement satisfaisant des entreprises du BTP en prévention. Cependant, un quart des **TPE** font part de difficultés et disent ne pas remplir leurs obligations réglementaires minimales. Elles font état d'une faible connaissance et d'un manque d'implication en prévention. De nombreux chefs de TPE expriment leur difficulté à connaître et répondre aux obligations réglementaires perçues comme trop nombreuses et complexes, ils peinent à animer la prévention au quotidien. Néanmoins, ceci ne se traduit pas par un taux d'accidents plus élevé, sans doute en raison d'une moindre exposition aux risques liée aux types de chantier où eux-mêmes et leur personnel interviennent. Les TPE étaient bien sûr présentes dans les actions et entreprises cibles de l'Organisme, néanmoins l'étude Viavoice conclut à la nécessité d'une approche renforcée et spécialisée.

En sortie de la crise de la Covid-19 et sur fond de crise climatique, la **RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises) avait le vent en poupe, surtout pour sa composante environnement et développement durable. Deux conséquences possibles avaient été prises en compte lors de l'élaboration du plan @Horizon2025.

D'une part, l'OPPBT attend de possibles bouleversements dans les méthodes constructives vers le bas carbone et la construction durable ; d'autre part, il était attendu que la RSE progresse fortement, avec une mobilisation sur les enjeux environnementaux au risque de négliger les enjeux de santé et sécurité au travail. Cinq ans plus tard, les ruptures attendues n'ont pas eu lieu. Les exhortations et incitations pour le développement durable se sont tassées, souvent au grand regret de la profession. La Covid-19 a semblé un moment être le déclencheur d'une prise de conscience environnementale et climatique, cela n'a pas duré. Aucune autre révolution n'est attendue non plus pour les cinq prochaines années.

Enfin, comme indiqué précédemment, la persistance d'un **nombre élevé d'accidents graves et mortels** et leurs circonstances interpellent sur le manque d'attention au quotidien pour combattre les risques omniprésents sur les chantiers. Ceci reste un point noir pour le BTP.

# Priorités du plan stratégique Horizon 2030

## LES TRAVAUX DU CONSEIL DU COMITÉ NATIONAL

Lors du séminaire des Bureaux de mars 2025 et des séances du Conseil d'avril et de juin 2025, la réflexion a porté sur les moyens les plus efficaces pour agir et faire baisser la sinistralité. En particulier, l'OPPBT a tenté de trouver les meilleures solutions pour **diviser par deux la sinistralité en cinq ans, pour briser la force de l'habitude**, souvent perçue comme cause majeure d'accident, ou encore pour faire progresser les TPE, cible particulièrement difficile à atteindre. **La culture de prévention est ressortie comme l'enjeu clé** sur lequel agir, pour donner à toutes les entreprises et tous les acteurs du BTP les connaissances, l'organisation et les moyens ainsi que les réflexes à même d'apporter les solutions de chaque instant sur les chantiers.

Le Conseil a exprimé son attachement à la priorité terrain, largement mise en avant dans le plan @Horizon2025, et a rebondi sur les succès en promotion, digital et formation initiale qu'il convient de poursuivre. Le rôle et la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ont clairement été perçus comme des axes de progrès, tout en s'interrogeant sur les résultats atteignables et les moyens à engager. Et capitalisant sur les résultats de l'enquête Viavoice, le souhait d'une action renforcée en direction des TPE a été formulé.

**La culture de prévention est ressortie comme l'enjeu clé sur lequel agir, pour donner à toutes les entreprises et tous les acteurs du BTP les connaissances, l'organisation et les moyens ainsi que les réflexes à même d'apporter les solutions de chaque instant sur les chantiers.**

## LA CULTURE DE PRÉVENTION EN THÈME MAJEUR DU PLAN

Alors que l'OPPBT fêtera ses 80 ans en 2027, il est proposé pour le plan Horizon 2030 de revenir aux fondamentaux de l'OPPBT et du projet de Pierre Caloni, qui voyait l'**aboutissement de son action dans l'avènement d'une culture de prévention largement partagée dans toutes les entreprises du BTP**. Et donc de placer le plan sous le thème transversal de la culture de prévention, retenant l'objectif d'une progression générale des entreprises du BTP et des acteurs de la construction.

Comme indiqué en début de ce document, la culture de prévention doit être comprise comme un ensemble de manières de penser et de faire où la prévention est systématiquement prise en compte par les acteurs, de la conception à la réalisation des ouvrages et des tâches. L'approche positive et Prévention & Performance sont deux composantes indissociables de la culture, car elles permettent la pleine adhésion au message de prévention sans laquelle la culture ne peut prendre racine. Comme disait Pierre Caloni : « Toute action de prévention ne peut réussir que si elle repose sur une adhésion volontaire et positive des hommes à qui elle s'adresse. » Il s'agira donc pour l'OPPBT de prendre la parole pour expliciter ce qui définit et caractérise une culture de prévention, illustrer sa mise en œuvre avec des principes et actions simples et concrets,

proposer des outils pratiques, de la documentation et des formations, partager des exemples et témoignages, communiquer abondamment pour que nul n'ignore ses bénéfices et les solutions disponibles.

Les messages clés restent à définir. Sur la durée du plan, des messages comme « La culture de prévention, ça paye », ou l'équivalent en français de « *Safety first* » ou de « *Think safety* » pourraient être utilisés. Et chaque année pourrait être consacrée à mettre en avant une action ou routine élémentaire facilitant la mise en œuvre d'une culture de prévention, adaptée aux petites entreprises. Bien entendu, les entreprises plus avancées seront accompagnées de façon spécifique, à partir du site Internet et des newsletters dont elles font déjà un large usage.

Cette priorité donnée à la culture de prévention doit avoir comme effet de compléter l'approche de l'OPPBT, très tournée actuellement sur la dimension technique, ce qui est apprécié des entreprises et doit être conservé, vers les dimensions organisationnelles et humaines, le management, le savoir-être et les compétences.

## DES MISSIONS FONDAMENTALES QUI PERDURENT AU BÉNÉFICE DU TERRAIN

Le Conseil du comité national a réaffirmé régulièrement son attachement à **la présence et à l'action de terrain des conseillers de l'OPPBTB, au plus près des entreprises et des chantiers**. Dans un univers bousculé par le digital et l'irruption de relations virtuelles, il est essentiel pour l'Organisme de marquer sa présence sur le terrain, d'assister les chefs d'entreprises et les salariés qui en font la demande, d'expérimenter *in situ* les solutions adaptées aux différents métiers et situations de travail. Comme nous avons coutume de dire à l'OPPBTB, « **tout part du chantier et tout doit revenir au chantier** » !

Les agences poursuivront leur travail de maillage des entreprises et des organisations du BTP et leur mission d'animation territoriale.



Les conseillers continueront de développer et animer leur « réseau de proximité », ciblant des entreprises représentatives du BTP de toutes tailles et tous métiers, dont les entreprises des acteurs clés du territoire en vue d'en faire des ambassadeurs de la prévention. Ils répondront bien entendu aux demandes d'assistance de toute entreprise, en particulier à la suite d'accidents ou autre situation d'urgence. Ils suivront également dans la durée des entreprises afin d'en tirer le retour d'expérience, en particulier sur la mise en œuvre et les bénéfices de la culture de prévention. Les CSE feront toujours l'objet d'un suivi spécifique. La mise en œuvre opérationnelle de l'Organisme dans les DROM se poursuivra avec un suivi spécifique.

La direction des grandes entreprises a acquis une forte reconnaissance des grands groupes du BTP au travers de son offre spécifique de diagnostic, de conseil et de formation. Elle poursuivra sa mission spécifique auprès des grands groupes qui sont plus avancés en culture de prévention, attentive aux transferts de compétence et d'expérience vers les entreprises moins importantes.

La direction technique poursuivra son travail d'expertise et de facilitation de solutions de prévention. Elle assurera la veille technique, juridique et réglementaire, et la représentation de l'OPPBTB au sein des commissions auxquelles l'Organisme est appelé à participer, dont celles de la normalisation. Les études et la documentation continueront à porter sur toutes les thématiques nécessaires et ne seront pas limitées bien entendu aux priorités techniques identifiées au titre de la cinquième priorité. L'ensemble des métiers et des risques feront l'objet d'un suivi, de travaux et études.

Enfin, les services support resteront mobilisés pour apporter le soutien et les outils nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Organisme, en particulier les systèmes digitaux de plus en plus indispensables. À ce titre, les apports possibles de l'Intelligence Artificielle continueront à être étudiés, expérimentés et mis en œuvre le cas échéant, dans un objectif de meilleur service aux entreprises et de productivité interne.

## 5 priorités stratégiques

1. **Objectif promotion massive**  
Diffuser la culture de prévention

---

2. **Focus TPE**  
Faire progresser la culture de prévention dans les petites entreprises

---

3. **Formation et compétences**  
Développer les compétences dans le BTP, des savoir-faire de prudence aux actions managériales pour agir en prévention

---

4. **Les acteurs de la chaîne de la construction**  
Partager la culture de prévention

---

5. **ATGM et solutions techniques**  
L'expertise en appui

Ces cinq priorités stratégiques ont pour objectif de focaliser une partie des moyens de l'Organisme. Elles n'ont pas pour objet de recouvrir l'intégralité des actions et de la mission de base de l'OPPBTB.

# 01

## Objectif promotion massive !



### **PRIORITÉ 1**

OBJECTIF PROMOTION MASSIVE !  
DIFFUSER LA CULTURE DE PRÉVENTION

**Le bilan du plan @Horizon2025 a mis en valeur à la fois le volume impressionnant des actions de promotion menées au cours du plan et leur impact sur les entreprises, tel que mesuré par l'étude Viavoice. Une large majorité des entreprises du BTP connaît bien l'OPPBTP et fait appel aux solutions et outils qu'il propose. Les campagnes ciblées ont joué un rôle clé en raison de leur forte visibilité et de l'association active de nombreux partenaires. Chaque jour, une douzaine de réunions collectives ont été organisées, rassemblant chaque année environ 5 % des entreprises adhérentes.**

**C**ependant, les marges de progression restent importantes, en particulier auprès des petites entreprises. Il importe surtout de poursuivre la promotion de la prévention pour encourager et conforter toutes les entreprises actives, et maintenir leur mobilisation de chaque instant.

C'est pourquoi il est proposé de poursuivre les actions engagées sur @Horizon2025 avec une priorité stratégique de « promotion massive ».

Cette promotion massive serait organisée autour de trois actions phares : **la poursuite de la communication massive multicanale** avec le site Internet et la communication digitale au cœur du dispositif, appuyée par des réunions collectives de terrain ; **des campagnes ciblées nouvelle formule** ; **une stratégie de relais**, avec les organisations professionnelles et syndicales, l'État et la Cnam bien sûr, mais aussi sur un partenariat renouvelé avec les services de prévention et santé au travail (SPST).

### 3 actions phares



1. La poursuite de la communication massive multicanale



2. Des campagnes ciblées



3. Une stratégie de relais

### UNE COMMUNICATION MASSIVE MULTICANALE

**La culture de prévention** étant le thème transversal clé du plan stratégique Horizon 2030, elle doit être le sujet principal de la promotion massive avec l'objectif de la développer, en s'appuyant tout à la fois sur les approches OTH (Organisationnelles, Techniques et Humaines) et sur les principes directeurs de la prévention au cœur de tous les systèmes de management de la prévention, référentiels OIT, ISO45001, MASE, etc. L'objectif poursuivi est de faire changer les comportements, pour encourager les pratiques performantes (organisation, routines de prévention, vigilance et solidarité, usage des équipements de protection, etc.) et décourager les pratiques dangereuses. **Les campagnes ciblées « nouvelle formule »** seront l'outil phare de cette approche « culture de prévention ».

**La sensibilisation des entreprises aux principaux risques** sera pour sa part poursuivie au travers de mini-campagnes mensuelles comme celles inaugurées en 2025. Les risques majeurs bâtiment et travaux publics pourront ainsi être abordés, avec mise à disposition de documentations et outils, supports pour des réunions collectives, relais sur les réseaux sociaux, etc. Les addictions ou les RPS (risques psychosociaux), sujets souvent demandés, pourront faire partie des thématiques traitées, à mener en partenariat avec des acteurs spécialisés.

**Le management doit donc être au cœur des messages des campagnes ciblées, en vue de la mise en œuvre de pratiques élémentaires performantes.**



## Promotion massive

### Le management au cœur du message

L'analyse des accidents et des manques de performance en prévention constatés sur le terrain démontre la part prépondérante des questions de management, bien avant les problématiques techniques. Organisation élémentaire de l'entreprise, routines collectives, capacité d'écoute et de dialogue, anticipation et préparation, formation et compétence ressortent comme les leviers prioritaires sur lesquels jouer pour faire progresser la prévention.

**Le management doit donc être au cœur des messages des campagnes ciblées**, en vue de la mise en œuvre de pratiques élémentaires performantes. La question de la santé mentale serait ainsi abordée indirectement, un bon management étant essentiel dans ce domaine.

### Quel registre de communication adopter ?

La communication est d'autant plus efficace qu'elle fait appel à des registres émotionnels tels que la peur, la colère, la surprise, la joie, le rire, etc. La peur est habituellement l'émotion la plus puissante car elle fait appel à des réflexes de survie très profonds et puissants chez les êtres humains. C'est pourquoi ce registre est très souvent choisi dans les campagnes de prévention (photos sur les paquets de cigarettes, etc.) Néanmoins, ce registre s'éémousse avec la répétition et avec le temps.

Depuis plus de quinze ans, l'OPPBTTP a fait le choix de se placer dans les registres positifs et factuels, faisant valoir tout à la fois l'intérêt des pratiques de prévention (Prévention & Performance, approche positive de la prévention, etc.) et la facilité de mise en œuvre avec des solutions pratiques simples et efficaces.

Il est proposé de rester fidèle à ce choix, capitalisant sur l'expérience et l'image construite au fil du temps d'un OPPBTTP partenaire et pourvoyeur de solutions aux entreprises, avec une touche d'humour si possible. Sans exclure pour autant de faire parfois appel à d'autres registres émotionnels en complément, comme cela a été fait dans la campagne « **Travaux en hauteur** » de 2024.

### Une communication multicanale, dopée par l'Intelligence Artificielle

La communication digitale massive de ces dernières années a permis d'augmenter notablement la portée des messages de prévention et la notoriété de l'OPPBTTP. Site Internet, newsletters, e-mailings ciblés ont constitué le cœur de l'action de l'OPPBTTP dans ce domaine ces dernières années. Il sera difficile, voire contre-productif d'en faire plus dans ce registre dans le futur.

Les marges de progrès résident pour l'essentiel dans des communications plus ciblées, en particulier auprès des TPE et petites entreprises, et les réseaux sociaux dont les modes de consommation exposent peu au sentiment d'une communication excessive d'un acteur tel que l'OPPBTTP. Les réseaux sociaux permettent de surcroît de toucher un très large public, y compris les compagnons voire même les indépendants dont les coordonnées ne font pas partie des bases de données adhérents de l'OPPBTTP. Il est proposé d'y développer une communication largement basée sur les témoignages de compagnons et chefs d'entreprise satisfaits de leurs actions en prévention. Il pourra être fait appel à des influenceurs pour développer notre réseau.

Avec désormais plus de 6,5 millions de visiteurs annuels sur le site **preventionbtp.fr**, contre 1 million au début 2021, le site Internet restera le socle de la communication d'OPPBTTP. Il est proposé de surcroît de le compléter avec une entrée spécifique pour les petites entreprises (cf. priorité Focus TPE), simplifiée et allégée par rapport au site principal **preventionbtp.fr**. Dans cet esprit de simplification, la refonte des dix outils digitaux sera indispensable, tout comme la transformation d'applications sur téléphone (évolution de Check Chantier par exemple).

**Les réseaux sociaux permettent de toucher un très large public, y compris les compagnons voire même les indépendants.**



**6,5M**

**de visiteurs annuels sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr), contre 1M au début 2021**



+ 10

réunions  
collectives/jour  
pendant le plan  
@Horizon2025

De façon à renforcer le ciblage et l'impact des messages, **l'Intelligence Artificielle (IA) sera largement mise à contribution, ainsi que tous les outils du marketing relationnel.** Cette technologie donnera la possibilité d'accompagner plus sûrement les premiers pas en prévention, en standardisant les formats de communication, mais aussi en augmentant significativement la capacité de production de contenus (création de contenus, de vidéos et de plan d'action, compagnon virtuel pour répondre aux questions et soutien à l'agence en ligne, etc.). **Bien entendu, ce travail de production assisté par l'IA sera relu, corrigé et enrichi par les experts en prévention de l'OPPBTB.**

### La sensibilisation aux risques majeurs

Le principe des communications mensuelles inaugurées en 2025 est de proposer aux entreprises une animation prévention, déclinée avec des supports et outils pratiques directement utilisables avec les équipes et sur chantier. Il est trop tôt pour apprécier l'usage et l'intérêt porté par les entreprises à ces animations mensuelles. Ce type d'outil demande du temps pour trouver sa place.

Il est proposé de poursuivre ces animations mensuelles et d'aborder ainsi les thématiques de risque. Tous les risques principaux ont vocation à être abordés dans ces communications mensuelles, mais aussi les thèmes plus larges de prévention, l'hygiène, les installations de chantier, des sujets de la culture de prévention. Les risques majeurs tels que les chutes de hauteur ou le risque routier pourraient être abordés tous les ans, voire plus.

**Le Conseil du comité national sera sollicité chaque année pour déterminer le programme de l'année suivante** dans le cadre des orientations annuelles.

### Multiplier les réunions collectives

Pendant le plan @Horizon2025, ce sont plus de dix réunions collectives qui ont été organisées par l'OPPBTB chaque jour et qui ont rassemblé en moyenne 60 000 participants par an. Ces réunions consistent en des ateliers pratiques sur le DUERP (Document Unique d'évaluation des risques professionnels) ou les PPSPS, des réunions d'information thématiques (Cap Prévention entre autres), des réunions dans le cadre des campagnes ciblées. Elles sont organisées pour plus de la moitié avec des partenaires, organisations professionnelles et services de prévention et santé au travail pour l'essentiel. En particulier, l'OPPBTB restera le premier partenaire des actions de prévention des organisations membres du Conseil du comité national, telles que la Semaine de la Prévention de la FFB, la convention pour l'amélioration des conditions de travail dans les travaux publics, les Rencontres des Métiers du Bâtiment de la Capeb, ou encore les journées revendicatives de la CGT et des autres syndicats salariés.

Cette capacité de contact en face à face avec les entreprises est un facteur puissant d'action qu'il convient bien entendu de maintenir, voire de développer dans le plan Horizon 2030.



**La capacité de contact en face à face avec les entreprises est un facteur puissant d'action qu'il convient bien entendu de maintenir, voire de développer.**

### UN NOUVEAU FORMAT DE CAMPAGNES CIBLÉES

Les campagnes ciblées ont été un point d'orgue du plan @Horizon2025, et en particulier la campagne contre les chutes de hauteur, innovante dans ses modalités de déploiement. Forts de ce succès, il est proposé bien sûr de continuer à s'appuyer sur cet outil puissant, adapté au thème transversal proposé pour le plan Horizon 2030 et prenant en compte le retour d'expérience de ces dernières années.

Il est donc proposé que ces campagnes aient toutes pour thème **la culture de prévention**, avec l'objectif d'inciter les entreprises, en particulier les petites entreprises, à mettre en place et à conforter des actions structurantes de prévention, associant les salariés. À raison d'une campagne par an, elles constitueront la colonne vertébrale des actions de promotion massive. Pour assurer le fil directeur sur les cinq ans, il est envisagé de créer une histoire afin de permettre aux acteurs du BTP, chefs d'entreprise et salariés, de suivre la progression d'une entreprise ou de salariés sur cette période, avec leurs réussites et leurs difficultés. Ce fil conducteur pourrait prendre la forme d'une production audiovisuelle telle qu'une série dont les différentes saisons aborderaient les thèmes majeurs des campagnes.

Il est envisagé à ce stade de développer en 2026 une campagne générale de promotion de la prévention, **en s'appuyant sur l'approche positive, la pédagogie de la règle, Prévention & Performance, et introduisant la notion de culture de prévention**. Les éléments de cette campagne resteraient comme fil rouge au cours des cinq ans, avec un slogan du type « la prévention, ça paie », un équivalent français des « *Safety first* » ou « *Think safety* » très usités chez les Anglo-Saxons. La question de l'engagement et du leadership du chef d'entreprise pourrait être abordée, avec des outils pratiques, témoignages, etc.



## en bref

Chaque campagne menée entre 2027 et 2030 aurait pour vocation de structurer et de valoriser un axe stratégique de la culture de prévention. Elle mettrait en avant quatre fondamentaux, à la fois simples et opérationnels, constituant le socle d'une démarche de prévention pérenne, adaptée aux spécificités des petites entreprises. Dans la continuité des travaux présentés au Conseil en avril dernier, l'OPPBTP propose d'articuler ce programme autour des thématiques suivantes :

### 2027

#### « Document Unique – document pratique »

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels est la pierre angulaire de toute démarche de prévention, qui comprend l'évaluation des risques et bien entendu le plan d'action, à commencer par l'engagement du chef d'entreprise, la participation du personnel et l'organisation de la prévention au travers du plan d'action. De nouveaux outils d'aide à la réalisation du DUERP seraient mis à disposition, y compris faisant appel à l'IA.

### 2028

#### Mise en avant de la préparation de chantier

Les briefings de poste et de début de journée seraient instaurés comme routine de base de la prévention au quotidien ; pourraient être abordées l'organisation du poste de travail, la coactivité, l'animation au quotidien, comment lutter contre l'habitude et la banalisation du danger.

### 2029

#### Gestion des compétences ou celle du matériel

Les actions pourraient éventuellement porter sur les matériels de protection, collective et individuelle, avec un slogan du type « je suis pro, je me protège ». Dans le cas des EPI et MPC, ce pourrait être une campagne sur la dernière barrière contre le risque.

### 2030

#### Gestion de l'imprévu

Il s'agira tout à la fois de viser le réflexe de mise en sécurité et l'interruption des tâches si besoin.

Pour renforcer l'impact et laisser le temps aux entreprises de s'approprier les messages, les méthodes et les outils, deux temps forts rythmeraient la campagne d'une durée globale de l'ordre de sept mois. **Le premier temps fort, d'avril à juin, avec le lancement officiel de la campagne lors de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, le 28 avril, aurait pour objectif de « faire prendre conscience »,** le second, sur fin août et septembre, d'apporter des connaissances, des outils et des solutions pour « **donner envie et les moyens d'agir** ».

Les campagnes pourraient commencer par la présentation d'une situation comportant un ou plusieurs risques puis, à partir de cette situation, mettre en évidence des améliorations possibles des pratiques et de l'organisation générale de l'entreprise, et bien entendu le sujet de culture de prévention retenu pour l'année, avec l'objectif de développer des pratiques de prévention pérennes. Elles seraient expliquées et accompagnées de supports d'information et d'outils. Des enquêtes de perception pourraient être réalisées dans le cadre des campagnes, comme cela a été le cas pour les campagnes « Travaux en hauteur » et « Risque chimique ».

Il est proposé de mettre l'accent lors des campagnes sur les réunions et actions collectives, en association avec les partenaires de l'OPPBT (organisations professionnelles et syndicales, SPST, Dreet, Carsat, etc.), comme cela a été le cas pour la campagne « Travaux en hauteur ». Les entreprises qui le souhaitent pourraient bénéficier d'un accompagnement individuel. Les modalités d'association des CFA et autres établissements de formation initiale restent à définir.



### UNE STRATÉGIE DE PARTENARIAT ET DE RELAIS

La poursuite de la stratégie de partenariat est indispensable à l'efficacité et l'impact des actions de communication et de terrain de l'OPPBT. Celle-ci est bien établie avec **ses partenaires majeurs que sont les organisations professionnelles et syndicales du BTP, l'État et la Cnam**. Des conventions nationales et régionales structurent ces partenariats, conventions dont le renouvellement et l'approfondissement seront assurés régulièrement.

L'évolution des missions des SPST à la suite de la loi du 2 août 2021 et de la mise en œuvre de la certification des SPST ouvre des opportunités renouvelées de coopération. En effet, l'OPPBT partage la responsabilité de l'accompagnement des entreprises pour la réalisation du DUERP et la mise en œuvre d'actions de prévention. Les dernières campagnes ciblées ont été l'occasion d'une coopération renforcée avec les enquêtes de perception, les webinaires et de nombreuses réunions collectives organisées ensemble. **Faire progresser la culture de prévention des entreprises est un objectif commun**. Il est donc proposé de viser à développer fortement le partenariat avec les SPST BTP et interprofessionnels.

Enfin, d'autres opportunités existent, à développer en fonction des intérêts partagés et des capacités de chaque partenaire. La direction des grandes entreprises poursuivra les conventions associant les sous-traitants des grands groupes, permettant de relayer les messages de l'OPPBT et de toucher un grand nombre d'entreprises de taille moyenne et petite. Une attention particulière sera portée aux grands acteurs du BTP, ProBTP et l'Observatoire Santé, Constructys, le CCCA-BTP (cf. priorité 3 du plan sur la formation), SMABTP.

## focus

### EN 2027, L'OPPBT AURA 80 ANS !

Il est proposé de célébrer les 80 ans de l'OPPBT à l'automne 2027, organisant pour l'occasion un grand rassemblement de la profession autour de la prévention et l'occasion de rendre hommage à Pierre Caloni.

# 102

## Focus TPE



### **PRIORITÉ 2**

FOCUS TPE - FAIRE PROGRESSER LA CULTURE  
DE PRÉVENTION DANS LES PETITES ENTREPRISES

**Selon l'Insee, les TPE désignent les entreprises comptant entre 1 et 9 salariés. Elles représentent 86 % des 203 000 entreprises adhérant à l'OPPBT, soit environ 175 000 entreprises (environ 30 % des salariés du secteur). Parmi elles, 30 % ont moins de trois ans d'adhésion à l'OPPBT. Cette surreprésentation des TPE constitue l'une des spécificités du BTP.**

**L'**étude Viavoice réalisée en février 2025 apporte **plusieurs enseignements majeurs**. Les TPE apparaissent en décalage par rapport aux autres entreprises, notamment en ce qui concerne la facilité de mise en œuvre ou l'adaptation des mesures de prévention. Par exemple, près d'un quart des TPE n'a pas réalisé de Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), tandis que cette situation est marginale dans les autres catégories d'entreprises. De plus, certaines ne procèdent pas à la mise à jour annuelle du plan d'action en prévention, alors que cette démarche est considérée comme la première étape essentielle dans le développement d'une culture de prévention. Le DUERP n'est pas perçu par ces entreprises comme un outil d'organisation, d'amélioration des pratiques ou de prévention des accidents.

Le gérant de petite entreprise se montre souvent perplexe quant à sa capacité à mettre en place une organisation adaptée et à garantir l'application du plan d'action. S'il parvient à répondre aux exigences réglementaires, il peine toutefois à instaurer une culture prévention partagée avec ses compagnons.

**Sans accompagnement externe et face à ce qu'il nomme un « tsunami administratif », le chef de petite entreprise doute de l'utilité de la prévention.**

En effet, il reste perplexe quant à la capacité de son entreprise à pouvoir répondre aux standards toujours plus élevés de mise en œuvre d'outils et procédures.

En revanche, l'étude ne fait pas apparaître de décalage entre le bâtiment et les travaux publics pour la perception du Document Unique d'évaluation des risques professionnels ou l'adaptation et la facilité des mesures de prévention. Il est à noter également que les statistiques d'accidents des TPE sont dans la moyenne du BTP et ne font donc pas ressortir de sursinistralité, en dépit des difficultés remontées par les chefs d'entreprise (modulée selon les professions, par exemple les couvreurs dont la sinistralité est forte et où les TPE/PME sont très majoritaires dans l'activité). Enfin, les TPE accueillent la majorité des apprentis, or ceux-ci ont besoin d'un environnement sûr et apprenant.



**86 %**

**des entreprises  
adhérant à l'OPPBT  
sont des TPE**

**Selon l'Insee,  
les TPE  
désignent les  
entreprises  
comptant entre  
1 et 9 salariés.**



### ADRESSER SPÉCIFIQUEMENT LES PETITES ENTREPRISES

Cette priorité vise donc majoritairement les entreprises de 1 à 9 salariés, mais concerne également des entreprises comptant plus de salariés, caractérisées par une faible structure managériale et peu ou pas de moyens dédiés en prévention.

Les petites entreprises sont déjà largement présentes dans les actions de l'Organisme. Les entreprises de 1 à 19 salariés comptent pour 67% de la fréquentation du site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et plus de la moitié des actions de terrain des agences ; les TPE figurent systématiquement parmi les cibles d'action prioritaires. Dans le cadre du plan @Horizon2025, 20% des TPE ont été impactées grâce à des actions de terrain et à l'utilisation d'outils numériques au cours des cinq dernières années. Mais l'OPPBT ne compte que peu de supports et d'actions spécifiquement conçus pour les petites entreprises, cette offre est « perdue » au milieu de l'ensemble de l'offre de l'Organisme.

**Il est donc proposé de développer une offre de service et des actions spécifiquement destinées aux petites entreprises, avec l'objectif de faire croître leur implication en prévention**, telle que mesurée lors des enquêtes de fin de plan (enquête Viavoice de 2024 pour @Horizon2025) et au travers de l'usage des services et outils. Trois modalités d'action sont envisagées, une large communication *via* le digital, des actions collectives de terrain et des partenariats spécifiques.

**Trois modalités d'action sont envisagées en direction des TPE : une large communication *via* le digital, des actions collectives de terrain et des partenariats spécifiques.**



### LE DIGITAL, VECTEUR PRIVILÉGIÉ POUR TOUCHER LARGEMENT LES PETITES ENTREPRISES

Le digital serait le premier vecteur d'action pour cette priorité, au vu des plus de 175 000 petites entreprises face aux effectifs numériques de l'OPPBT (pour mémoire, les agences touchent environ 3 000 TPE en actions de terrain en face à face chaque année). **La priorité stratégique 2 va donc s'appuyer largement sur la priorité stratégique 1.**

Concrètement, il faudra développer au cœur de la communication massive une communication ciblée, avec des sujets et un langage simple, adaptée aux petites entreprises. Des supports spécifiques seront développés, tels que des newsletters, une refonte de *La Lettre de Prévention BTP* (qui sera donc accompagnée d'une autre lettre pour les entreprises matures en prévention). L'OPPBT devra également emprunter les canaux de communication utilisés par les TPE elles-mêmes. Cela pourrait conduire à collaborer avec des influenceurs sur les réseaux sociaux ou à renforcer notre présence sur des plateformes comme TikTok, entre autres. Un travail devra être mené pour compléter les bases de contacts TPE, qui sont partielles aujourd'hui ; en effet, les contacts transmis *via* les fichiers des Caisses Congés sont souvent ceux des experts-comptables remplissant les obligations de déclaration des entreprises, qui ne donnent pas suite aux sollicitations de l'OPPBT.

Un accès Internet spécifique sera développé, avec une offre restreinte par rapport au site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr), avec des contenus adaptés aux petites entreprises, **apportant une réponse immédiate à leurs interrogations et favorisant une approche simple, autoportée et désirable.** L'offre servicielle sera elle aussi spécialisée, avec des outils simples et concrets, que ce soit pour le DUERP (évolution du DU Prem's avec intégration de l'Intelligence Artificielle dès 2027), les PPSPS, l'animation en entreprise, etc. L'évolution d'En Direct est indispensable, notamment par l'intégration d'agents conversationnels (IA ou robots) capables d'automatiser les réponses aux questions simples, **afin d'offrir un service rapide, disponible 365 jours par an, 24h/24.**

**MULTIPLIER LES ACTIONS COLLECTIVES ET DE TERRAIN VERS LES TPE**

La capacité des équipes des agences de l'OPPBTB à toucher et accompagner individuellement des petites entreprises est limitée. Néanmoins, au titre de cette deuxième priorité, il est proposé de viser un millier d'actions individuelles en entreprise et la multiplication des réunions collectives spécifiquement adressées aux petites entreprises.

Le réseau de proximité des conseillers de l'OPPBTB compte actuellement 4 666 entreprises dont 1069 entreprises de moins de dix salariés et 915 entreprises entre onze et vingt salariés. **L'OPPBTB envisage d'atteindre 2 500 entreprises de moins de vingt salariés dans le réseau, avec un taux de renouvellement de 10 % par an.** Ces entreprises feront l'objet d'une action de terrain, visite de chantier et sensibilisation, conseil ponctuel, inclusion dans un parcours collectif. L'outil Préval (deux heures en entreprise débouchant sur trois points forts, trois points faibles et trois actions prioritaires) sera réactivé.

Avec ses partenaires, des réunions d'informations thématiques seront organisées partout en France. Le DUERP demeure la première étape incontournable en matière de prévention, en particulier pour les petites entreprises, et les ateliers DUERP et PPSPS répondent bien aux besoins des TPE. Le programme « Chargé de prévention » fera aussi l'objet d'une promotion active. D'autres accompagnements collectifs seront étudiés pour promouvoir les outils digitaux et la culture de prévention, comme certaines expérimentations menées en Occitanie ou en AuRA. Des actions de réseau comme la charte du couvreur développée en Bourgogne-Franche-Comté ou des réunions CAP spécifiques permettront des actions de proximité et par profession favorisant les échanges entre professionnels autour de problématiques concrètes, dans une logique de codéveloppement.



**UNE STRATÉGIE D'ASSOCIATION CONSTRUITE ET PÉRENNE AVEC DES PARTENAIRES AUX INTÉRÊTS COMMUNS**

Comme prévu dans la priorité stratégique 1, il est indispensable de s'associer avec divers partenaires pour atteindre plus largement les petites entreprises. **Les organisations professionnelles et syndicales sont le premier partenaire de terrain de l'OPPBTB** et destinent, elles aussi, de nombreuses actions et réunions collectives aux petites entreprises, favorisant des actions individuelles pour les plus grosses. Ceci sera bien entendu poursuivi.

Comme indiqué dans la priorité 1, un nouveau potentiel d'association et de partenariat existe avec les SPST. Les TPE sont au cœur des nouvelles priorités des SPST. L'OPPBTB a la capacité de leur apporter un appui d'ingénierie et de copilotage d'action collective, par exemple en réactivant avec eux l'outil « Précosse » développé par les SISTBTB il y a quelques années ou d'autres outils spécifiques.

**D'autres cibles, aujourd'hui abordées de manière opportuniste, méritent une structuration et un suivi régulier autour de plans d'actions pluriannuels.** Cela se concrétisera par des actions collectives de terrain (comme des manifestations publiques thématiques ou en coanimation d'action locales) ou la promotion de la formation comme « Chargé de prévention » en partenariat avec Constructys. Les assureurs de la construction, les loueurs ou les industriels des branches BTP pourront aussi être des relais.

Enfin, **il est proposé de travailler avec les centres de formation initiale et les maîtres d'apprentissage** dans le cadre de la priorité stratégique suivante, et ancrer ainsi la prévention dans les TPE où ils sont actifs en majorité (au moins 50 000 d'entre eux).



**Objectif**

**2500**

**entreprises de moins de vingt salariés dans le réseau de proximité des conseillers de l'OPPBTB**

# 103

## Formation et compétences



### **PRIORITÉ 3**

FORMATION ET COMPÉTENCES -  
DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DANS LE BTP,  
DES SAVOIR-FAIRE DE PRUDENCE AUX ACTIONS  
MANAGÉRIALES POUR AGIR EN PRÉVENTION

**La formation initiale et continue a toujours figuré parmi les missions de base de l'Organisme. Depuis 2009 et le rapprochement avec le CCCA-BTP, l'OPPBTB a développé les moyens consacrés à la sensibilisation et à la formation des jeunes entrants dans les métiers du BTP. Prioritairement positionné dans les CFA paritaires et patronaux du BTP, l'Organisme a progressivement élargi son champ d'action aux autres acteurs de la formation initiale, compagnons et lycées notamment, dans un contexte de très fort développement de l'apprentissage depuis 2018.**

**E**n s'appuyant sur des partenariats solides avec le CCCA-BTP et avec les réseaux de formation et les instances académiques, l'OPPBTB est présent dès l'écriture des diplômes du ministère de l'Éducation nationale et des titres du ministère du Travail. Environ **170 établissements** ont pu bénéficier de l'appui de l'OPPBTB pour développer la compétence en prévention des jeunes et des enseignants. **17 000 apprentis sont sensibilisés annuellement par le challenge « 100 minutes pour la vie » et 1 400 professeurs et enseignants ont été formés en pédagogie de la prévention.** En formation supérieure, l'OPPBTB a accru sa présence terrain et développé une offre harmonisée, largement enrichie par les innovations numériques. L'Organisme intervient dans une centaine d'établissements avec des interventions pédagogiques directes assurées pour l'essentiel par un réseau de plus de 70 vacataires.

**La formation continue est également une activité historique dans l'Organisme.** Positionné en dehors du marché des formations réglementaires, l'OPPBTB développe chez ses clients des compétences santé et sécurité pour les compagnons et la capacité de développer des systèmes de management de la prévention des risques pour les encadrants et dirigeants des entreprises dont les grands groupes du BTP.



Lors des échanges le 10 juin dernier avec la ministre du Travail, la formation est ressortie comme un levier clé de la progression en prévention des entreprises du BTP. Formation des jeunes et des compagnons bien sûr, mais aussi formation des encadrants et dirigeants. Développer les formations en prévention, voire en rendre certaines obligatoires, en particulier pour les créateurs et chefs d'entreprise, figurait également parmi les propositions émises par les membres du Conseil lors des séminaires au printemps. Il s'agit en effet d'inculquer *a minima* les notions élémentaires de responsabilité et d'organisation aux chefs d'entreprise, et les savoir-faire de prudence aux compagnons, en sus bien entendu de la maîtrise technique des métiers qui reste essentielle à la bonne performance professionnelle.



**170**

**établissements** environ ont pu bénéficier de l'appui de l'OPPBTB



**1 400**

**professeurs** ont été formés en pédagogie de la prévention

### SÉCURISER LES PREMIERS PAS SUR CHANTIER

Un consensus s'est dégagé ces derniers mois, à la suite de la réunion du 10 juin, sur la nécessité de **poser un cadre garantissant une compétence théorique et pratique en prévention des nouveaux apprentis**, avant toute incursion sur un chantier. Il est envisagé de mettre en place une formation initiale à la sécurité avant toute prise de poste sur chantier, à l'image du PASI développé pour les intérimaires. Un tel dispositif pourrait s'appeler PASseport Sécurité Étudiants et Apprentis (PASEA). Il conviendra d'apprécier l'opportunité d'un socle commun BTP ou de socles différenciés selon les grands métiers. La décision formelle de lancement d'un tel dispositif reste néanmoins à prendre.

Il est proposé que l'OPPBTB apporte son appui aux branches Bâtiment et Travaux Publics et à l'État dans la levée des freins à la mise en œuvre systématique de ce passeport et la décision de son lancement, la définition du programme et l'assistance à son déploiement. Pour les élèves de la voie professionnelle, l'OPPBTB soutiendra les actions du ministère du Travail auprès du ministère de l'Éducation nationale, pour la mise en place d'un passeport identique dans les lycées professionnels avant la première période de formation en milieu professionnel (PFMP) des lycéens.



**Il paraît essentiel que les établissements de formation initiale BTP portent l'exemplarité en matière de prévention des risques.**

### VERS L'EXCELLENCE EN PRÉVENTION DANS LES CENTRES DE FORMATION INITIALE

Ces dernières années, les centres de formation initiale ont réalisé de nombreux progrès en santé et sécurité au travail, pour partie sur impulsion des pouvoirs publics, des organisations professionnelles et syndicales et du CCCA-BTP. L'OPPBTB y a contribué en accompagnant un grand nombre d'établissements pour l'amélioration de fondamentaux tels que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'action, le dispositif d'accueil sécurité au CFA, l'organisation des ateliers et autres espaces.

Pour autant, les visites régulières de l'OPPBTB dans ces établissements mettent en évidence la persistance de manques chez certains : tolérance d'apprentis sans EPI par des formateurs n'en portant eux-mêmes aucun, risques majeurs sur les stockages de matériaux, désordres et risques persistants (poussières, fumées) dans les ateliers. Et ceci, avec des directions parfois démunies face à ces questions. L'abandon de l'enseignement de la PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) dans la quasi-totalité des CFA est un des symptômes de ce désengagement. Alors que l'apprentissage entre en crise à la rentrée 2025, les conditions d'accueil adéquates et la sécurité des jeunes doivent être prioritaires et devenir des facteurs d'attractivité majeurs pour les métiers du BTP.

Certains établissements ont compris cet enjeu et, à l'image par exemple des CFA paritaires des Pays de la Loire ou de Bretagne, mènent des démarches de prévention ambitieuses. C'est ce modèle que l'OPPBTB propose de généraliser auprès des 200 principaux établissements de formation professionnelle, CFA des branches BTP en tête. L'objectif est d'accompagner *a minima* 70 % de ces établissements vers une culture de prévention managériale ancrée.

### L'OPPBTB propose donc la mise en place d'un programme « Ambition Prévention » pour accompagner l'ensemble des CFA vers l'exemplarité.

Il paraît essentiel que les établissements de formation initiale BTP portent l'exemplarité en matière de prévention des risques. L'OPPBTB propose donc la mise en place d'un programme « Ambition Prévention » pour accompagner l'ensemble des CFA vers cette exemplarité. Ce programme, qui devrait recevoir le soutien du CCCA-BTP, vise d'abord à poursuivre l'effort de formation des personnels, en particulier le personnel d'encadrement, secrétaires généraux, directeurs de centres, adjoints de direction, et de les former avec la gamme Prev'action spécifiquement adaptée au contexte CFA. En parallèle, l'OPPBTB propose de renforcer l'action de formation et de coaching auprès des enseignants notamment pour porter dans les ateliers au quotidien des routines de prévention telles que les briefings sécurité avant prise de poste.

Par une présence très régulière, les équipes de l'OPPBTB se mobiliseront sur le terrain pour diagnostiquer les problèmes de prévention des CFA, promouvoir des actions simples telles que l'affichage permanent et renouveler des messages de prévention et valoriser les retours d'expérience. La formation aux risques des apprentis doit rester au cœur des préoccupations, le PASEA n'étant qu'une première étape dans le cursus professionnel des jeunes. Les outils tels que « 100 minutes pour la vie » ou Petocask permettent la sensibilisation de 20 000 à 30 000 apprentis par an. C'est une réussite mais cela ne couvre pas la totalité des jeunes se formant annuellement dans les métiers du BTP, soit environ 110 000 apprentis et 90 000 lycéens, car tous les CFA ne s'engagent pas dans le challenge annuel « 100 minutes pour la vie ». **L'OPPBTB souhaite faire évoluer ces outils afin de toucher le plus grand nombre.**



Ces actions viendront en soutien du volet « Risques professionnels » du programme BTP-BTP (« Bien dans Ta Peau », « Bien dans Ton Poste ») du CCCA-BTP, visant une approche globale de la santé et du bien-être au travail. Il convient de rappeler enfin que les deux tiers du temps de formation d'un apprenti se déroulent en entreprise. L'acquisition des savoir-faire de prudence ne peut être de la seule responsabilité des CFA. L'OPPBTB, en partenariat avec Constructys, souhaite se remobiliser auprès des maîtres d'apprentissage en s'appuyant sur le relais des CFA. Majoritairement des TPE, ces entreprises formatrices d'apprentis pourraient être des cibles prioritaires des actions portées dans les priorités stratégiques 1 et 2 du plan Horizon 2030.

Enfin, comme évoqué le 10 juin 2025, il conviendra d'étudier avec les organisations professionnelles et syndicales et les acteurs de la formation l'opportunité de rendre obligatoire et éliminatoire l'acquisition des compétences prévention pour les jeunes : pas de diplôme sans maîtrise de la sécurité au travail !

Pour ce programme « Ambition Prévention », l'OPPBTB devra mobiliser des ressources internes complémentaires estimées à une dizaine de conseillers de terrain. De plus, l'engagement des directions de CFA est un facteur déterminant de ce plan d'actions. **Dans les CFA pilotés par les branches, l'impulsion des représentants patronaux et syndicaux au sein des conseils d'administration pour s'engager dans cette voie de l'exemplarité en prévention est une condition indispensable à la réussite de ce programme « Ambition Prévention ».**



20 000  
à  
30 000

apprentis par an sont sensibilisés grâce à des outils tels que « 100 minutes pour la vie » ou Petocask

### FORMER LES CADRES ET LES FUTURS DIRIGEANTS

En formation initiale supérieure, l'OPPBTB a formé plus de 13 000 étudiants en 2025. Avec **104 établissements partenaires dont 62 exclusivement tournés vers la construction**, l'engagement de l'OPPBTB est donc de bon niveau et conforme à sa mission de branche. Cette réussite tient également à la stratégie de partenariat et de relais avec un réseau de plus de 70 vacataires qu'il faut piloter, entretenir et soutenir. **L'objectif pour Horizon 2030 est donc de maintenir l'effort en garantissant une formation de qualité et porteuse d'une vision positive de la prévention.** L'OPPBTB s'emploiera à convaincre les départements Génie Civil d'IUT et les écoles supérieures pas encore engagés, d'intégrer la formation à la prévention dans les enseignements obligatoires.

À l'instar de l'enseignement professionnel, il est proposé que l'OPPBTB soutienne les actions en faveur de la validation explicite des compétences en prévention des étudiants, avant leur première prise de poste sur chantier et jusqu'à leur sortie de cursus. Le dispositif PASEA, en cours d'expérimentation avec l'École Spéciale des Travaux Publics, pourrait être étendu aux formations supérieures. Notamment dans le réseau des départements génie civil des IUT, pour lequel l'OPPBTB et les branches Bâtiment et Travaux Publics devraient se rapprocher du ministère de l'Enseignement supérieur pour inscrire le PASEA dans le programme national de BUT Génie civil et Construction durable. L'Organisme assurerait également la promotion du dispositif auprès des principales écoles d'ingénieurs de la construction.

Il est proposé également que l'Organisme soutienne les initiatives évoquées lors de la réunion du 10 juin concernant l'extension des formations des chefs d'entreprises, dirigeants et encadrants. Cela devrait aussi s'appuyer sur un renforcement des parcours de formation dans l'enseignement supérieur, avec des modules qui pourraient être obligatoires et éliminatoires. Ces travaux pourront s'appuyer sur l'expérience de l'OPPBTB en formation de dirigeants, repreneurs et créateurs, activité qui sera bien sûr poursuivie.

### POUR SUIVRE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES ACTIONS VERS LA MISSION INTÉRIM

L'OPPBTB accompagne également le déploiement du PASI pour les intérimaires, en définissant les objectifs et séquentiels pédagogiques des formations, en participant au référencement et en assurant les audits de surveillance des organismes de formation habilités. **Au 30 juin 2025, 68 000 intérimaires étaient titulaires d'un PASI en cours de validité, soit environ un tiers de l'effectif intérimaire BTP.**

Il est proposé de poursuivre le développement du PASI, tout d'abord dans le cadre actuel aux côtés d'EGF.BTP, de la FNTF et de la FFB, qui porte sur la promotion et l'extension du dispositif, le référencement et le suivi des 75 organismes de formation habilités. Les efforts vis-à-vis de la branche intérim seront poursuivis, pour une meilleure prise en charge de la formation en prévention et du PASI. L'OPPBTB poursuivra également son action de formation des permanents d'agence d'emploi à la connaissance des risques BTP et plus particulièrement auprès des acteurs de l'intérim d'insertion. Enfin, en lien avec la priorité stratégique 4, l'OPPBTB poursuivra ses partenariats auprès des grands maîtres d'ouvrages tels que la Société des Grands Projets et la Société du Canal Seine-Nord Europe pour le développement de l'effort de formation en prévention des intérimaires sur leurs chantiers.



# 1/3

**environ de l'effectif intérimaire BTP était titulaire d'un PASI en cours de validité au 30 juin 2025**



**Les étudiants et stagiaires sont en attente d'une formation rythmée, plus courte et directement exploitable.**

### INNOVATION PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DE LA QUALITÉ ET DE L'IMPACT DES FORMATIONS

Les besoins et les modes de consommation de la formation ont fortement évolué depuis la crise sanitaire, tout particulièrement chez les plus jeunes. **Les étudiants et stagiaires sont en attente d'une formation rythmée, plus courte et directement exploitable.** Ils sont ouverts à la formation numérique mais restent attachés au face-à-face. Pour répondre à ces attentes, accroître l'impact des formations sur les jeunes comme sur les équipes de management, et améliorer la satisfaction des personnes formées, les directions formation initiale et formation continue ont défini une nouvelle identité pédagogique pour l'OPPBTB. Cette identité pédagogique fixe un cadre commun de principes, valeurs et méthodes visant à offrir aux étudiants et aux stagiaires formés par l'OPPBTB une expérience propre à **faire évoluer la culture prévention dans les entreprises et porteuse d'une image moderne et positive de la prévention des risques.** Méthodes actives d'apprentissage, innovation pédagogique et partage d'expérience entre pairs sont les trois piliers de cette nouvelle identité.

Sur ce socle, l'OPPBTB entend moderniser ses offres de formation initiale et continue autour de trois enjeux majeurs. Tout d'abord, **développer une pédagogie innovante et active**, soutenue par un bon équilibre entre la formation en présentiel et l'usage du numérique. Les opportunités offertes par les différents canaux (classes virtuelles, *e-learning*, *mobile learning*) et l'Intelligence Artificielle pour les formations adaptatives sont des atouts, en particulier pour la formation des managers. Ensuite, **faire évoluer l'importante offre que constitue les collections d'e-learning « DClic Prévention » et « Minute Prévention »** pour mieux répondre aux attentes des 40 000 utilisateurs annuels, préventeurs et enseignants en tête ; développer cette offre tant sur les risques traités que sur les métiers, proposer des formats plus courts, plus facilement exploitables et assurer la maintenance de ce patrimoine. Enfin, comptable des fonds confiés par les branches BTP, l'OPPBTB doit **mieux mesurer l'impact de ses formations sur les compétences de ses bénéficiaires.** L'observation à court et moyen termes, de la mise en place effective d'actions et de routines de prévention, doit devenir l'indicateur de l'efficacité de ses actions de formation.

### 3 enjeux majeurs



1. Développer une pédagogie innovante et active



2. Faire évoluer l'offre d'e-learning (DClic Prévention et Minute Prévention)



3. Mesurer l'impact des formations sur les compétences des bénéficiaires

# 104

## Les acteurs de la chaîne de construction



### **PRIORITÉ 4**

LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE CONSTRUCTION -  
PARTAGER LA CULTURE DE PRÉVENTION

Les opérations de construction des infrastructures olympiques ont été célébrées comme première victoire des Jeux Olympiques 2024. Elles ont démontré qu'une meilleure performance en prévention était possible à condition que la prévention soit retenue en objectif prioritaire par les donneurs d'ordre et intégrée dès la phase de conception des projets. D'autres grandes opérations de construction ont montré les bénéfices de l'engagement des maîtres d'ouvrage, à commencer par la SGP (Société des Grands Projets) et la SCSNE (Société du Canal Seine-Nord Europe). Les demandes récentes du TELT (Tunnel Lyon-Turin), d'EDF pour les EPR ou de Solideo Alpes 2030, témoignent de l'intérêt croissant de grands maîtres d'ouvrage, qui établissent un lien entre performance de prévention et performance du chantier, en plus de leurs enjeux réglementaires et judiciaires.

Le rôle de la maîtrise d'ouvrage en prévention sur les chantiers a également été mis en avant lors de la réunion du 10 juin avec le ministre. Limitation des rangs de sous-traitance, attentes explicites en prévention des risques de la part des maîtres d'ouvrage et financement des moyens associés, lot « zéro », standards d'organisation de chantier tels que « routes barrées » et « chantiers franchement sûrs » par la FNTP, sont autant de pistes évoquées qu'il conviendra d'investiguer plus avant. L'État a aussi engagé diverses actions renforçant la responsabilité des donneurs d'ordre, et a inscrit cet objectif dans le PST5.

Capitalisant sur ces premiers succès et initiatives, il est proposé d'afficher les actions de l'OPPBTB vers « **les acteurs de la chaîne de construction** » comme quatrième priorité du plan.



**Une meilleure performance en prévention est possible à condition que la prévention soit retenue en objectif prioritaire par les donneurs d'ordre et intégrée dès la phase de conception des projets.**

L'objectif est d'accompagner, former et engager l'ensemble des parties prenantes, de la maîtrise d'ouvrage aux entreprises, en passant par les maîtrises d'œuvre, les coordonnateurs et pilotes, les fournisseurs et industriels, les acteurs institutionnels et réglementaires, les acteurs de formation et les utilisateurs et exploitants, pour instaurer une culture de prévention projet pérenne.

Une attention particulière sera donnée à la complémentarité avec les actions engagées par la Cnam et les Carsat, déjà très actives dans le domaine. S'appuyant sur les « TOP » de la Cnam, il s'agit de nourrir les retours d'expérience et témoignages à même de convaincre la maîtrise d'ouvrage de son intérêt à agir en prévention, nonobstant les obligations réglementaires qui leur incombent. Les actions avec la CSPS seraient poursuivies dans ce cadre.

## Maîtrise d'ouvrage

### PASSER D'UNE LOGIQUE DE CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRE À UNE CULTURE DE PRÉVENTION PROJET, PARTAGÉE ET PROACTIVE

La sécurité reste souvent perçue comme une contrainte par les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, quand elle n'est pas simplement oubliée ou considérée comme relevant de la seule responsabilité des entreprises du BTP. Il est proposé donc de changer le regard de ces acteurs en leur faisant valoir les bénéfices d'une implication effective de leur part pour assurer une culture de prévention projet.

Il s'agit donc dans un premier temps de **rassembler tous les retours d'expérience d'opérations réussies** grâce à l'implication de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. L'OPPBTB peut compter sur les grands opérateurs partenaires tels que Solideo, SGP, SCSNE, TELT, EDF, mais aussi divers acteurs de la promotion privée ou du monde HLM. Il doit travailler plus étroitement avec la Cnam et les Carsat afin de rassembler leurs expériences. Un travail d'analyse de ces retours d'expérience et d'identification des bonnes pratiques sera engagé, en s'appuyant également sur l'approche **Prévention & Performance** afin de développer les argumentaires économiques à même de sensibiliser et convaincre les maîtres d'ouvrage de leur intérêt à s'impliquer en prévention des risques professionnels. L'objectif est d'établir des standards de prévention à destination de la maîtrise d'ouvrage. En particulier, il s'agira de clarifier le rôle des différents acteurs en prévention, et de proposer diverses clauses à inclure dans les appels d'offre permettant de garantir une bonne performance prévention.



**Une ambition : développer les argumentaires économiques à même de sensibiliser et convaincre les maîtres d'ouvrage de leur intérêt à s'impliquer en prévention des risques professionnels.**

Une promotion active des résultats doit être engagée auprès du monde de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, avec organisation de conférences et colloques en vue de partager l'expérience des acteurs convaincus. Solideo a déjà organisé deux conférences et est disposé à poursuivre de telles actions. La SCSNE fait part régulièrement de ses actions et des résultats acquis. La SGP communique aussi régulièrement. L'OPPBTB doit aller plus loin pour engager une vraie dynamique collective.

**Il est primordial de continuer à proposer des outils et des méthodes sans alourdir les processus.** Des formations seront enrichies en capitalisant sur notre expérience Solideo et SGP. **La création d'un think tank avec les responsables de grands chantiers pour échanger sur les bonnes pratiques pourrait être un levier puissant pour l'amélioration de la prévention et la mise en place d'outils de mesure et d'amélioration continue.** Ce *think tank* permettrait de mutualiser les retours d'expérience et d'en faire bénéficier l'ensemble du secteur, pas seulement les grands groupes. L'OPPBTB visera aussi à organiser des actions de formation ou des webinaires avec des maîtrises d'ouvrage « pionnières ».



### ENGAGER UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE ET COLLABORATIVE

Tout en gardant les moyens actuels hébergés à la direction technique, l'idée est d'étendre l'action de l'OPPBTP en visant par exemple à **accompagner une opération significative de construction par région et par an**, toujours en étant attentif à la complémentarité avec la Cnam. Il est proposé de donner la priorité à des opérations du monde HLM, du logement en promotion privée, et des opérations d'aménagements publics. En s'appuyant sur les organisations professionnelles en région, **la charte « Chantier franchement sûr » sera une opportunité pour accélérer la démarche dans les Travaux Publics**. Côté Bâtiment, ces opérations seront l'occasion de travailler sur le lot « zéro » et autres méthodes de mutualisation de moyens utiles en prévention.

Au-delà de cette démarche, il est nécessaire de renforcer les réflexions transverses avec l'ensemble des acteurs pour rechercher une logique d'efficacité collective. C'est pourquoi les actions avec la CSPS seraient poursuivies dans ce cadre avec notamment un travail sur la relation CSPS et maîtrise d'œuvre afin de responsabiliser chacun pour garantir une prévention proactive conforme au Code du travail.

Un rapprochement de l'OPPBTP avec les écoles d'architecture et le Cinov (Confédération des Syndicats des Métiers du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique) peut apporter une valeur ajoutée significative dans l'amélioration de la gestion de la prévention sur les chantiers. Ses partenaires Cnam et DGT pourraient être associés à cette démarche en vue de coconstruire des référentiels communs.

**L'essentiel est d'embarquer de plus en plus d'entreprises avec les équipes en région et de montrer que « mieux travailler » rime avec « plus de confort » et « plus de sécurité ».**

### APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU LEAN CONSTRUCTION

Le *Lean Construction* progresse mais il reste encore très marginal. Il est pourtant un levier puissant pour diminuer les délais, améliorer la sécurité et les conditions de travail. L'OPPBTP est impliqué dans le cadre d'un partenariat signé avec la FFB, l'USH, et le Pôle Habitat. Plusieurs expérimentations ont été réalisées ces dernières années, en Poitou-Charentes, en Île-de-France, en Grand Est.

Dans le cadre des projets régionaux, il est proposé d'identifier quelques opérations à mener en *Lean Construction*, avec l'appui de la maîtrise d'ouvrage. Il est important de maintenir la contribution de l'OPPBTP car le *Lean Construction* n'est pas une révolution, mais une évolution progressive qui peut commencer par de petites actions. L'essentiel est **d'embarquer de plus en plus d'entreprises avec les équipes en région et de montrer que « mieux travailler » rime avec « plus de confort » et « plus de sécurité »**. Les démarches pourront porter en particulier sur l'approvisionnement des chantiers, souvent source de tâches éprouvantes pour les équipes, qui fait l'objet d'un TOP de la Cnam, avec la création de plateformes collaboratives ou l'aménagement de zones de stockage mutualisées qui limitent les déplacements inutiles et les manutentions répétitives.

**Clarifier les rôles, standardiser les pratiques, partager les retours d'expérience : les fondations d'une prévention projet durable.**



# 105

## ATGM et thématiques techniques prioritaires



### **PRIORITÉ 5**

ATGM ET THÉMATIQUES TECHNIQUES PRIORITAIRES -  
L'EXPERTISE EN APPUI

**La sinistralité au travail reste à un niveau élevé dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, en dépit de la baisse continue et importante ces dernières années. Et même si la question des accidents graves et mortels s’installe de plus en plus dans le débat public et que la prise de conscience des chefs d’entreprises en matière de prévention des accidents est plus marquée, le nombre d’accidents du travail graves et mortels baisse peu et semble bloqué par un plancher de verre.**



Dans ce contexte, il faut poursuivre les efforts pour **faire baisser les accidents graves et mortels, allant dans le sens des orientations récentes de la ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet, qui appellent à une mobilisation collective renforcée.**

Aussi, dans la continuité de la dynamique engagée avec @Horizon2025, l’OPPBTB propose, à travers son nouveau plan quinquennal, de poursuivre les actions menées pour **réduire significativement, d’ici 2030, la sinistralité dans le BTP**, d’une part en se saisissant des accidents graves et mortels pour en comprendre et en éliminer les causes, et d’autre part en poursuivant les nombreux travaux techniques sur les risques, immédiats et différés.

#### **Les accidents du travail dans le BTP : mieux les comprendre pour mieux les prévenir**

Il est indispensable de connaître et maîtriser les données relatives aux accidents et de s’intéresser au fonctionnement réel de l’entreprise afin de combler les failles identifiées lors des analyses. C’est une démarche initiée lors des précédents plans stratégiques qu’il faut encore et toujours développer et renforcer.

**Un engagement : poursuivre les actions menées pour réduire significativement, d’ici 2030, la sinistralité dans le BTP.**

**L**es entreprises du BTP font face à plusieurs défis majeurs. La diversification des statuts (autoentrepreneurs, intérimaires, sous-traitants) et l’augmentation de la complexification des chaînes d’intervention, qui se traduit par une multiplication des acteurs sur un même chantier, sont synonymes de risque de hausse des accidents. Le BTP doit aussi transformer en profondeur ses pratiques pour répondre aux enjeux climatiques, sous peine de voir sa compétitivité et sa légitimité remises en cause. **La filière doit maîtriser sa productivité tout en garantissant la sécurité et la santé des ouvriers.** Alors que le BTP souffre d’un déficit chronique de recrutement, les équipes peinent à capitaliser sur l’expérience. La transmission des savoirs, autrefois naturelle, se perd, fragilisant la prévention des risques. Il faut repenser la diffusion des messages de sécurité, à tous les niveaux et dans toutes les entreprises, et aider les acteurs à prioriser face aux injonctions souvent contradictoires.

L'OPPBTB vise à renforcer son système de collecte des données et d'analyse des accidents, *via* l'outil Acciline+, déployé depuis début 2025. Les agences et la direction technique seront mobilisées pour garantir la formulation rigoureuse, partagée et utile des circonstances, preuves et témoignages liés aux accidents, sous couvert de confidentialité. Une méthode d'analyse commune à l'ensemble des collaborateurs de l'OPPBTB permettra de formuler des préconisations concrètes, opérationnelles et adaptées aux réalités du terrain. Au-delà des causes techniques, déjà bien appréciées dans les analyses des accidents, il conviendra de **mettre l'accent sur la connaissance et la compréhension des causes organisationnelles et humaines** des accidents, qui sont souvent le parent pauvre des analyses.

L'OPPBTB répondra ainsi aux vœux de Pierre Caloni. Il semble utile pour cela qu'il analyse aussi des **accidents sans conséquence grave mais à haut potentiel de gravité**. En effet, en cas d'accident grave ou mortel, du fait des enquêtes en cours, il est très difficile voire impossible de recueillir les confidences des victimes et protagonistes de l'accident, indispensables néanmoins pour en comprendre la genèse.

La base de données ainsi constituée permettra aux experts de la direction technique de mener des analyses de causalité approfondies, selon des typologies d'acteurs, de facteurs de risques, de modalités d'opérations et de donneurs d'ordre, de mise en œuvre des facteurs humains et organisationnels. Ils sélectionneront les accidents « d'intérêt » et identifieront les points notables en termes de risques physiques et engageront les travaux nécessaires pour trouver les solutions techniques. Une cellule dédiée sera constituée à cet effet pour approfondir les capacités d'analyse, par exemple en croisant des données de météo, d'horaires, etc. Elle étudiera les systèmes et modèles de gestion des AT, souvent basés sur l'IA, incluant l'analyse prédictive. Elle aura aussi en charge la poursuite de la montée en compétence des collaborateurs dans l'analyse commune des accidents.



#### Apporter du soutien lors d'événements dramatiques

Lors de certains accidents majeurs, est prévue **la création d'une cellule de crise centrale, mobilisable sans délai, qui viendra en appui des agences régionales et du secrétariat général**. Cela permettra de partager rapidement des informations sur les circonstances et les causes probables des accidents, et porter si besoin une communication factuelle et technique sur les accidents auprès des acteurs publics et professionnels et des médias.

#### Renforcer les partenariats institutionnels

Pour concrétiser cette ambition, l'OPPBTB entend renforcer ses partenariats institutionnels et sectoriels, notamment avec les Carsat et les Dreets pour améliorer la collecte et l'analyse statistiques des données terrain. Le croisement des données sur les accidents mortels sera poursuivi avec la DGT, et la possibilité d'analyses plus poussées sur la base statistiques de la Cnam sera étudiée. Enfin, l'OPPBTB contribuera fortement à l'Équipe Analyse Accidents du Travail (EAAT) lancée par l'État juste avant l'été 2025, qui analysera des accidents afin d'en déterminer les causes et recommander aux pouvoirs publics toute mesure à même de supprimer les causes racines de ces accidents, en lien avec les professionnels. Pour mémoire, ces analyses devraient porter sur des accidents anciens ne faisant plus l'objet de traitement judiciaire.

## focus

### BENCHMARK EUROPÉEN

Au lancement du plan Horizon 2030, l'OPPBTB propose de demander à Eurogip de réaliser un benchmark européen des différentes pratiques de suivi de la sinistralité pour comprendre les statistiques variables selon les pays européens, et comment les systèmes de prévention influent sur la sinistralité.

**Une priorité :  
mettre l'accent  
sur la connaissance  
et la compréhension  
des causes  
organisationnelles  
et humaines  
des accidents.**



### THÉMATIQUES TECHNIQUES PRIORITAIRES

Face à un secteur de la construction marqué par une relative continuité des modes constructifs mais soumis aux pressions économiques et réglementaires, la direction technique devra concentrer ses efforts sur des leviers d'action concrets et transformateurs pour les cinq prochaines années. L'enjeu est double : **encourager les gains de performance globaux tout en renforçant la prévention des risques, notamment ceux liés aux évolutions organisationnelles et technologiques.** Au-delà des travaux continus et récurrents de la direction technique, il est donc proposé de mener des actions spécifiques sur les sujets suivants.



#### Risque chimique

La réglementation complexe et croissante sur les risques chimiques (ACD, agents CMR, métrologie associée, etc.), les coûts de mesurage élevés, le manque de données sur les expositions réelles et le décalage fréquent entre l'exposition et les symptômes limitent la prise de conscience notamment dans les TPE/PME. L'impact des risques chimiques sur les comptes AT/MP des branches Bâtiment et Travaux Publics va probablement augmenter avec une meilleure traçabilité des cancers professionnels, y compris ceux issus de la polyexposition aux nombreuses substances manufacturées utilisées sur les chantiers et les ateliers. Il importe donc de poursuivre les travaux engagés.

Concernant l'amiante et la silice, substances pour lesquelles des travaux lourds sont engagés depuis plusieurs années, la stratégie CARTO menée actuellement est confrontée à un manque de chantiers. Il conviendra donc de la revoir pour finaliser les mesurages dans un délai raisonnable, par exemple en envisageant des mesurages en conditions expérimentales et protégées. En fonction des évolutions possibles de la réglementation chimique, dont une réforme est annoncée depuis longtemps mais toujours repoussée, l'intérêt de bases statistiques représentatives pourrait être remis en cause. Repérage avant chantier, amiante naturel, PMAi, feront aussi l'objet de travaux.

Sont également prévus la campagne de mesurage des facteurs de protection des appareils de protection respiratoire, dont le pilotage est pris en charge par l'OPPBTP, ainsi qu'un symposium international sur l'amiante en janvier 2027.

Les autres risques chimiques (poussières, plomb, substances manufacturées, etc.) feront l'objet de travaux d'étude, si possible en collaboration avec l'INRS et l'Anses. Un redéploiement de l'équipe actuelle vers ces autres risques sera nécessaire.

### Usure professionnelle

Dans le contexte politique actuel et les questions en lien avec les retraites, il est essentiel de poursuivre les travaux sur l'usure professionnelle, tant pour apporter des solutions aux entreprises que pour accompagner les acteurs des branches Bâtiment et Travaux Publics. Les études métiers comme les diverses études ergonomiques, sur les expositions et les solutions, seront poursuivies.

Les équipes mettront en avant des retours d'expérience concrets sur l'introduction de robots, de cobots, et d'exosquelettes sur les chantiers, solutions encore peu déployées en France. Pour renforcer son action préventive, l'OPPBTB poursuivra sa collaboration avec les entreprises en déployant des approches ergonomiques innovantes, fondées sur des recherches appliquées analysant de nouvelles situations de travail. Cette démarche intégrera systématiquement les quatre dimensions du travail (physique, cognitive, sociale et psychologique) afin d'identifier des leviers d'amélioration concrets et durables.

L'OPPBTB continuera à solliciter le Fipu autant que possible, pour financer diverses études ou pour faciliter le transfert des solutions identifiées vers les entreprises, par une promotion active. Une attention particulière continuera à être donnée au soutien des entreprises, en particulier de petite taille, pour bénéficier du Fipu.

### IA et applications sur la prévention des risques sur chantier

De plus en plus d'applications digitales sont développées permettant une surveillance des chantiers, la détection automatique des écarts par rapport aux règles de prévention et l'information des équipes concernées, parfois en mode d'alerte en temps réel, analyse prédictive, machine vision. Ces applications posent des questions de fiabilité (il faut éviter de donner un faux sentiment de sécurité et de maîtrise), de confidentialité et respect des droits des personnes. Elles ouvrent aussi et surtout des possibilités extraordinaires pour la prévention, ce qui leur promet un riche avenir.

D'autres applications basées sur l'IA devraient permettre de meilleures interactions et intégration entre gestion de la prévention, gestion des chantiers et de la logistique, intégration facilitée au sein du BIM, etc.

La plupart des entreprises n'auront pas les moyens de tester et d'évaluer ces applications. Il est proposé que l'OPPBTB renforce ses moyens de veille vis-à-vis de ce type d'application, et développe la capacité de test et d'évaluation sur les collectifs de travail, sur les comportements individuels et sur la gestion des flux de chantier. Ce travail sera réalisé si possible en lien avec d'autres acteurs, grandes entreprises, INRS, etc. L'accélérateur d'innovation Santé Sécurité BTP sera bien entendu mis à contribution.

### Sécurisation des chantiers et activités à haut risque

Un travail particulier portera sur l'amélioration de la sécurisation des chantiers et activités à haut risque. Un guide sur l'unification des pratiques de levage, un accompagnement au déploiement de machines équipées de système anticollision, un guide sur l'usage des drones, une réflexion sur l'évolution de la réglementation pour limiter les chutes en toiture seront produits. Les travaux engagés afin de sécuriser tous les éléments posés en toiture seront poursuivis. Au regard de la multiplication possible d'événements extrêmes (canicules, vents violents, pluies intenses, tempêtes, inondations, pollutions, etc.), la direction technique engagera des travaux pour sensibiliser les entreprises et proposer des adaptations aux organisations actuelles. Les conditions spécifiques des DROM seront également prises en compte.

Les équipes resteront attentives aux transformations des métiers du BTP en étudiant les nouveaux risques induits par les travaux de déconstruction et de rénovation de logements et de bureaux. Les solutions seront présentées dans un guide spécifique.



**L'OPPBTB continuera à solliciter le Fipu autant que possible, tant pour financer diverses études que pour faciliter le transfert des solutions identifiées vers les entreprises, par une promotion active.**



**L'OPPBTB va poursuivre ses efforts en soutien de l'innovation, pour identifier les sujets en demande comme pour soutenir les acteurs.**

#### **Faciliter la compréhension et l'usage du Droit pour une prévention plus efficace et effective**

Lancé en 2022 par l'OPPBTB, l'outil « Droit de la prévention » a permis de faciliter la lecture et la compréhension des textes par les entreprises et de proposer des outils pratiques pour faciliter leur mise en œuvre. Divers travaux, dont un colloque organisé en octobre 2025, ont permis d'identifier des opportunités de simplification du droit applicable à la prévention des risques, d'une part en éliminant les doublons et incohérences entre les très nombreux textes réglementaires, et d'autre part en envisageant des réformes plus profondes de dispositifs complexes et foisonnants, souvent issus d'une construction au fil du temps de la réglementation.

**Il est proposé de poursuivre les travaux pour rendre le Code du travail et les autres codes concernés plus lisibles et plus intelligibles sans sacrifier la qualité et la performance de la prévention et de la sécurité visées.** Ce travail sera mené en partenariat étroit avec les organisations professionnelles et syndicales et la DGT.

#### **Innovation et recherche**

L'innovation sous toutes ses formes reste un levier historique clé de la progression de la prévention des risques sur chantier, portée par de nombreuses entreprises qui y sont lourdement investies. L'accélérateur d'innovation de santé et sécurité BTP mené par SMABTP, le CCCA-BTP et l'OPPBTB a fait la preuve de son efficacité, pour aider à développer diverses innovations, les tester et les faire connaître. Il est donc proposé de poursuivre les efforts en soutien de l'innovation, pour identifier les sujets en demande comme pour soutenir les acteurs. Parce que l'innovation représente un levier pertinent pour réduire la sinistralité sur les chantiers, en agissant à la fois sur la prévention, la détection des risques, la formation (formation immersive, réalité virtuelle) et la gestion des accidents, l'OPPBTB restera attentif aux solutions innovantes proposées par les start-ups.

Enfin, il est proposé de poursuivre la collaboration avec le monde de la recherche universitaire dans la continuité des travaux menés avec la Chaire CentraleSupélec en déployant des approches innovantes fondées sur des recherches appliquées visant les situations de travail. Une approche d'identification de thématiques et de partenaires académiques sera conduite au préalable. La culture de prévention et les facteurs organisationnels et humains figurent parmi les priorités, complétant les études en cours par la FONCSI avec le soutien et la participation de l'OPPBTB.

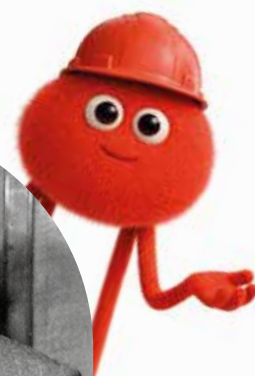
# Conclusion

**Afin de mettre en œuvre les priorités stratégiques retenues par le Conseil du comité national, il appartiendra à la direction de l'Organisme d'organiser les moyens opérationnels et d'engager les projets et programmes nécessaires, y compris ceux centrés sur les systèmes et ressources de l'OPPBTB.**

Les équipes opérationnelles de l'Organisme sont pleinement engagées dans la mise en œuvre de ce nouveau plan Horizon 2030. Mi-mars, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs se sont réunis en convention à Metz pour lancer officiellement le plan. Les feuilles de route des diverses entités ont été validées, associant le Conseil du comité national et les Conseils des comités régionaux. La première campagne ciblée sera lancée le 28 avril et sera l'occasion de présenter Réflexo, notre nouvelle mascotte qui va incarner le réflexe culture de prévention que nous visons à développer largement dans les entreprises du BTP pendant les cinq années du plan.

Le lancement au printemps du nouveau Plan Santé au Travail (PST) de l'État pour la période 2026-2030 viendra renforcer notre dynamique opérationnelle. Horizon 2030 et le PST ont en effet été construits de concert pour assurer la meilleure complémentarité, ainsi qu'avec la Cnam, partenaire de premier rang de l'OPPBTB avec qui une nouvelle convention sera conclue prochainement.

Les valeurs internes de l'OPPBTB prônent le professionnalisme, l'engagement et la solidarité. Cela se traduit par une volonté profonde de réalisme face au terrain, de pragmatisme, d'efficacité et d'efficience, de partenariat et de complémentarité d'actions avec les acteurs du BTP et de la prévention, de respect, d'écoute et de dialogue. L'Organisme reste fondamentalement attaché au paritarisme, fidèle à la volonté de ses créateurs qui souhaitaient « associer la responsabilité du chef d'entreprise à la peine de l'ouvrier », et conscients de la nécessité d'unir toutes les volontés pour réussir. Ce plan, et le prochain anniversaire des 80 ans de l'Organisme, sera l'occasion de poursuivre le travail des fondateurs et de rendre hommage à leur vision.



**« L'accident n'est pas une fatalité, il faut changer de paradigme pour mettre en place une vraie culture de prévention. »**

**Pierre CALONI,**  
Fondateur de l'OPPBTB

**« Avant l'accident, tout est possible : un geste, un acte, une précaution, et la partie est gagnée. »**

# Une gouvernance paritaire au service de la prévention

**En tant qu'organisme paritaire, l'OPPBTP bénéficie d'une gouvernance assurée par les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics. Si celle-ci lui garantit une bonne représentativité auprès de la profession et des pouvoirs publics, sa nature paritaire permet, quant à elle, de faire progresser la culture prévention simultanément auprès des salariés et des chefs d'entreprise.**

## LE CONSEIL DU COMITÉ NATIONAL

Le Conseil du comité national détermine les orientations de l'Organisme, fixe le programme annuel et adopte le rapport d'activité, conformément à la politique générale de prévention et d'amélioration des conditions de travail définie par le ministre chargé du Travail et en concertation avec les organismes chargés de la santé et de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail. Le secrétaire général, un représentant de la Caisse nationale d'assurance maladie et le représentant du ministre chargé du Travail assistent aux délibérations du Conseil avec voix consultative.

### REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS D'EMPLOYEURS

#### CAPEB

**Yann DANION – Président (titulaire)**  
• Eddy DESGROUAS (suppléant)

#### FFB

**Michelle DUCREST (titulaire)**  
• Stéphane CLERC (suppléant)

#### FFB

**Fabien FOURCADE (titulaire)**  
• Carole PANOZZO (suppléante)

#### Fédération SCOP BTP

**Jean-Marie KERHERNO (titulaire)**  
• Patrick LAGARDE (suppléant)

#### FNTP

**Philippe AURIENTIS (titulaire)**  
• Éric LEFEBVRE (suppléant)

### REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DES SALARIÉS

#### CFDT

**Giovanni VERRECCHIA (titulaire)**  
• Anne GALLOIS-SIRET (suppléante)

#### CFE-CGC BTP

**Bertrand SIMARD (titulaire)**  
• Henri COQUEMONT (suppléant)

#### CFTC

**Jean-Michel VAILLENDET – Vice président (titulaire)**  
• Antonio PIQUERAS (suppléant)

#### CGT

**Frédéric MAU (titulaire)**  
• Anthony DULOJARD (suppléant)

#### FO

**Alain REBE (titulaire)**  
• Franck SERRA (suppléant)

### OPPBTP

**Paul DUPHIL – Secrétaire général**

### REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

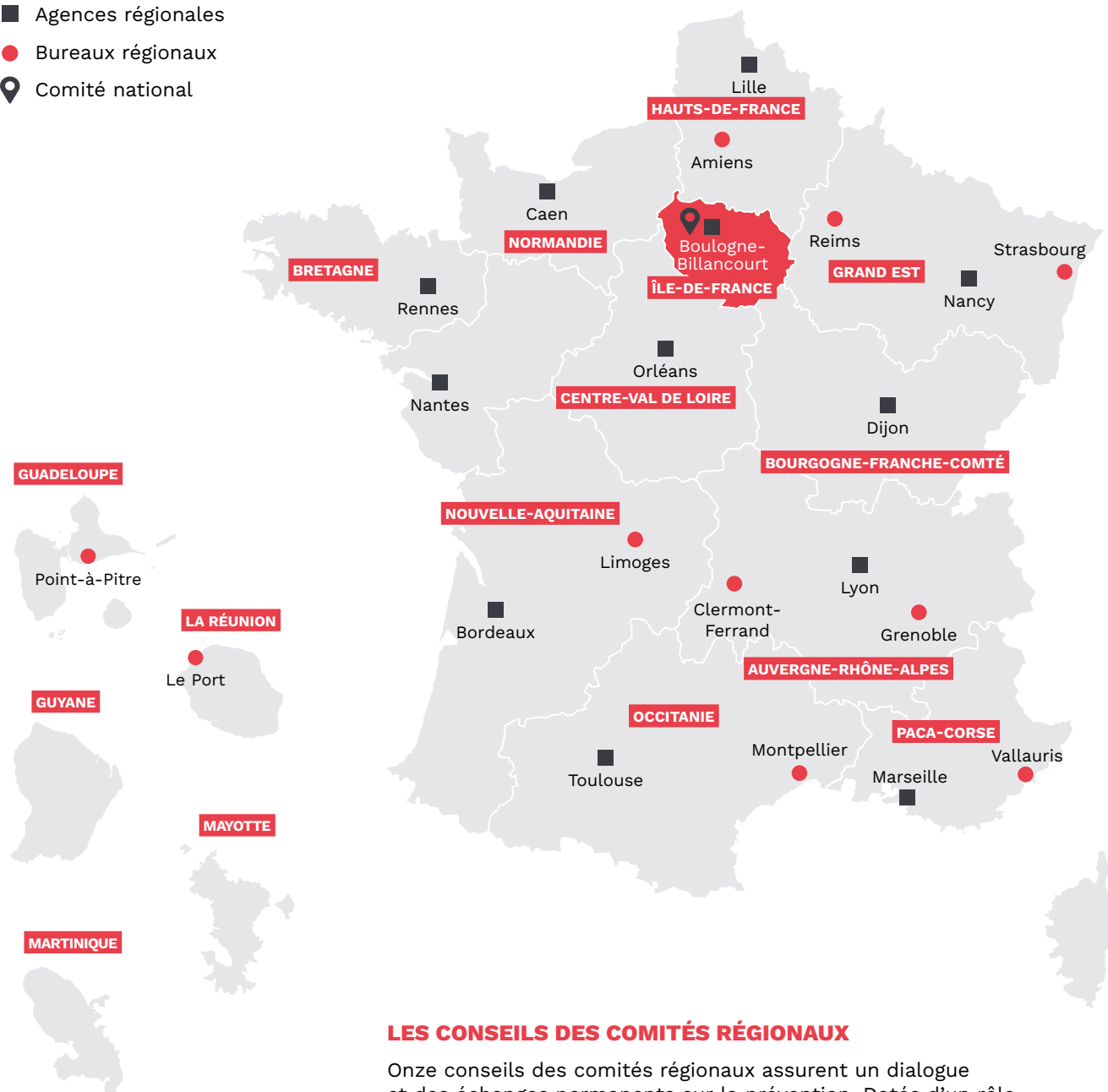
**Mme Léa YAHIEL – Cheffe du Bureau CT3**

### REPRÉSENTANT DE LA CNAM

Le directeur des risques professionnels représenté par **M. Jean-Christophe DESPLAT – Ingénieur conseil**

# L'OPPBTB en région

- Agences régionales
- Bureaux régionaux
- 📍 Comité national



## LES CONSEILS DES COMITÉS RÉGIONAUX

Onze conseils des comités régionaux assurent un dialogue et des échanges permanents sur la prévention. Dotés d'un rôle consultatif, ils apportent leur soutien aux actions de l'Organisme. Tout comme le Conseil du comité national, les conseils des comités régionaux sont composés de vingt membres (dix titulaires et dix suppléants), répartis à parts égales entre fédérations d'employeurs (FFB, CAPEB, FNTF, Fédération des SCOP BTP) et organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC BTP, CFTC, CGT, FO). Le responsable opérationnel du comité régional, un représentant de la Caisse régionale d'assurance maladie et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation siègent dans les conseils des comités régionaux avec voix consultative.

**Février 2026**

**Rédaction** : Direction de la communication de l'OPPBTP

**Conception & réalisation** : CIMAYA

**Impression** : Siff18

**Crédits photo** : OPPBTP - Bouret Gauthier, iStock, Unsplash - Ricardo Gomez Angel



PLAN STRATÉGIQUE  
**HORIZON  
2030**

Organisme professionnel de prévention  
du Bâtiment et des Travaux Publics  
25, avenue du Général-Leclerc  
92660 Boulogne-Billancourt Cedex  
Tél. : 01 46 09 27 00 – E-mail : [info@oppbtp.fr](mailto:info@oppbtp.fr)

[preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr)  
[oppbtp.com](http://oppbtp.com)

**OPPBTP**

[preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr)

